

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 2 novembre 2021
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)
10 M^{me} L'HUISSIER : [09:30:39] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0808 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:08] Bonjour, à tous.
17 Bonjour, Monsieur le témoin, Monsieur Ngaya.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:15] Bonjour, Monsieur le Président.
20 La situation en République centrafricaine II, l'affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
21 *Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* ; référence ICC-01/14-01/18.
22 Je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:28] Merci.
24 Nous répétons la même procédure, à commencer par l'Accusation.
25 Madame Struyven.
26 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:31:33] Pour l'Accusation, aujourd'hui, Maria
27 Berdennikova, Kweku Vanderpuye, Yassin Mostfa, et moi-même, Olivia Struyven.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:45] Monsieur Suprun.

1 M. SUPRUN (interprétation) : [09:31:47] Les anciens enfants soldats sont représentés
2 par moi-même, Dmytro Suprun, du conseil public pour les victimes.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:52] Madame Massidda.
4 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:31:54] Bonjour, Monsieur le Président.
5 Pour les victimes des autres crimes, comparaissant aujourd’hui devant vous,
6 M. Abdou Dangabo Moussa, M^{me} Anne Grabowski, M^{lle} Mouhia Asso, M^{me} Anca
7 Popescu, et moi-même, Paolina Massidda.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:10] Merci beaucoup.
9 Je me tourne maintenant vers la Défense.
10 Madame Dimitri.

11 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:32:16] Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames
12 Messieurs les juges.
13 Monsieur Yekatom, présent dans le prétoire, est représenté par Florent Pages-
14 Granier, Jérémy Pizzi et moi-même, Mylène Dimitri.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:30] Merci.
16 Maître Knoops, en deuxième... deuxième ligne.

17 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:32:35] Oui, je vais avoir une journée plutôt
18 tranquille aujourd’hui.
19 Bonjour à toutes et à tous.
20 L’équipe de la Défense est composée des mêmes membres qu’hier, à savoir
21 M^{me} Marie-Hélène Proulx, Sara Pedroso, Despoina Eleftheriou. Et c’est M^{me} Proulx
22 qui va réaliser le contre-interrogatoire au nom de la Défense de M. Ngaiissona.
23 M. Ngaiissona est présent dans le prétoire, comme vous l’aurez remarqué.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:02] Très bien.
25 Je remarque que le témoin d’aujourd’hui, M. Ngaya, est également présent. Bonjour
26 à lui.
27 Le conseil du témoin, M. Jacob Sangone, est également avec vous. Je vous souhaite à
28 tous la bienvenue.

1 La question qui se pose à nous est la suivante : est-ce que les victimes... les
2 représentants des victimes souhaitent poser des questions ?

3 M. SUPRUN (interprétation) : [09:33:28] Avec l'autorisation de la Chambre, j'aurai
4 un certain nombre de questions à poser à ce témoin.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:34] Allez-y.

6 M. SUPRUN (interprétation) : [09:33:36] Merci, Monsieur le Président.

7 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

8 PAR M. SUPRUN : [09:33:41]

9 Q. [09:33:46] Bonjour, Monsieur le témoin.

10 Monsieur le témoin, vous m'entendez ?

11 R. [09:33:49] Oui, je vous entends.

12 Q. [09:33:51] Bonjour. Je m'appelle Dmytro Suprun et je représente un groupe de
13 victimes qui sont des anciens enfants soldats des Anti-balaka. Et j'ai quelques
14 questions pour vous ce matin.

15 R. [09:34:04] O.K.

16 Q. [09:34:05] Monsieur le témoin, pendant votre déposition d'hier, vous avez dit
17 d'avoir assisté à une cérémonie à Mbaïki qui était consacrée à la démobilisation des
18 enfants associés au groupe anti-balaka, contrôlé par M. Yekatom.

19 Ma question est la suivante : à votre connaissance, ou d'après votre perception
20 personnelle, puisque vous étiez là, à quel tranche d'âge ces enfants appartenaient-
21 ils ?

22 R. [09:34:36] Si j'ai bonne mémoire, il faut compter entre 14 et 17 ans, à peu près. Si
23 j'ai bonne mémoire, hein, vous savez, c'est... c'est une cérémonie qui n'a pas trop
24 duré et je n'ai pas... je ne suis resté en contact avec ces enfants en question, mais à
25 peu près... en tout cas, c'est à peu près la tranche que je peux... je peux considérer.

26 Q. [09:35:04] Et quelle est la source de votre connaissance de l'âge de ces enfants ?

27 Ou bien sur quel critère ou sur quel facteur vous fondiez-vous, à l'époque, pour
28 évaluer l'âge de ces enfants ?

1 R. [09:35:17] Bon, c'est des facteurs culturels, je suis centrafricain. Et je n'ai pas
2 d'outil approprié pour déterminer cette tranche d'âge, mais c'est simplement par
3 observation, c'est-à-dire approche empirique, hein. Je suis centrafricain, je... c'est à
4 peu près, c'est des critères d'ordre culturel, de l'observation. Je pense que... que c'est
5 tout ça, c'est vraiment ça.

6 Q. [09:35:46] D'après vos souvenirs, combien d'enfants participaient à cette
7 cérémonie ?

8 R. [09:35:54] En tout cas, c'est difficile de vous donner un chiffre exact, simplement,
9 pour que... je pense qu'ils ne dépassent pas 20. Je pense.

10 Q. [09:36:05] Parmi ces enfants, est-ce qu'il y avait des filles comme des garçons ?

11 R. [09:36:13] Ça, c'est difficile à vous le dire maintenant, en tout cas... en tout cas,
12 c'est difficile à dire. Parce que ça dure déjà et je n'ai pas prêté attention à cet aspect.

13 Q. [09:36:27] Hier, pendant votre déposition, vous avez dit également que ces enfants
14 associés aux Anti-balaka travaillaient sous la supervision de M. Yekatom.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:39] Maître Suprun, vous
16 allez un peu trop vite. Je l'ai déjà dit, je sais que vous parlez très bien le français,
17 mais vous devez attendre que les interprètes aient terminé leur interprétation avant
18 de poser la question. Donc, veuillez répéter la question, je vous prie.

19 M. SUPRUN (interprétation) : [09:36:58] Merci, Monsieur le Président, pour ces
20 consignes.

21 Q. [09:37:03] (*Intervention en français*) Monsieur le témoin, hier, pendant votre
22 déposition, vous avez dit également que ces enfants associés aux Anti-balaka
23 travaillaient sous la supervision de M. Yekatom. Ma question est la suivante : à votre
24 connaissance, quelle tâche ces enfants exerçaient-ils dans les rangs des Anti-balaka ?

25 R. [09:37:22] Je n'ai aucune idée puisque c'est durant la cérémonie qu'on nous a
26 présenté les enfants. Je... je n'ai aucune idée. Et malheureusement pour moi, je n'ai
27 jamais eu l'occasion de... d'opérer avec les Anti-balaka, je... je suis un civil. Et puis,
28 bon, c'est très longtemps après que je... j'ai été... j'ai été associé à ce mouvement.

1 Q. [09:37:47] Monsieur le témoin, dans votre déclaration écrite, donnée au Bureau du
2 Procureur en octobre 2018 — c'est le document n° 22 sur la liste des documents de
3 l'Accusation, CAR-OTP-2093-0010 —, au paragraphe 135, vous dites que : « Lorsque
4 les enfants étaient dans les rangs des Anti-balaka, ils pouvaient être influencés à
5 commencer de fumer ou bien de consommer de la drogue, tout comme des gens qui
6 les entouraient. » Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus ?

7 R. [09:38:30] Ça, c'est une...

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:37] Je l'ai déjà dit hier à
9 l'Accusation, cela fait partie de la déclaration au titre de la règle 68-3 et on ne peut
10 pas demander à confirmer des choses qui sont déjà versées au dossier des preuves.

11 M. SUPRUN (interprétation) : [09:38:52] Monsieur le Président, j'avais l'intention de
12 demander au témoin de développer cela, car il s'agit uniquement d'une déclaration
13 écrite.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:01] Mais vous lui avez
15 demandé de confirmer. Si vous faites ainsi, nous allons passer en revue tous les
16 documents liés à la règle 68-3, ce qui n'accélèrera pas la procédure. Donc, je
17 comprends tout à fait votre intention, Maître Suprun.

18 Q. [09:39:22] Monsieur le témoin, avez-vous une expérience personnelle qui vous
19 « ont » amené à faire cette déclaration ? Est-ce que vous pouvez nous fournir plus de
20 plus amples explications ou plus de détails à ce sujet, si vous le pouvez ?

21 R. [09:39:34] Je n'ai pas une expérience personnelle. Simplement, vous savez, je suis...
22 à ce moment-là, j'étais directeur général de la jeunesse et je travaillais à toutes les
23 problématiques des jeunes. Et donc, aujourd'hui, même jusqu'à ce moment, en
24 Centrafrique, la véritable problématique qui fait que beaucoup d'enfants sont
25 enrôlés, beaucoup de jeunes deviennent des éléments armés, ils posent des
26 scandales, sans... sans en avoir conscience, mais ça, c'est le fait de la drogue. Et si,
27 aujourd'hui, on veut éradiquer les... les problématiques de... de... de groupes armés,
28 il faut prendre en compte la question de consommation de la drogue qui est un

1 facteur qui entretient le... le... le comportement... ce genre de comportement négatif.

2 Donc, voilà un peu, ça, c'est les données que nous avons sur la problématique de la
3 jeunesse en Centrafrique. La consommation de la drogue est un fléau qu'il faut
4 attaquer si on veut vraiment assurer la quiétude des populations.

5 M. SUPRUN : [09:40:43]

6 Q. [09:40:44] Monsieur... Monsieur le témoin, justement, sur la base de votre
7 expérience...

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:47] Vous allez trop vite,
9 Maître Suprun.

10 Tout d'abord, merci, Monsieur le témoin, pour ces précisions.

11 Et je crois que vous avez une réponse à votre question, Maître Suprun. Veuillez
12 continuer.

13 M. SUPRUN : [09:41:01]

14 Q. [09:41:01] Monsieur le témoin, justement, sur la base de votre expérience en
15 matière de la jeunesse, en Centrafrique, est-ce que vous avez jamais entendu que
16 quelqu'un des enfants associés aux Anti-balaka a jamais fait l'objet de mauvais
17 traitement, ou bien de violence sexuelle ?

18 R. [09:41:17] À cette période-là, c'était difficile de... d'avoir des données, c'est-à-dire
19 que l'administration était par terre, on ne pouvait pas avoir des données, on se
20 contentait des rumeurs qui circulaient. Alors, donc, avoir des données concernant le
21 mauvais traitement des enfants soldats, je suis pas en mesure de vous... de dire plus.

22 Q. [09:41:41] Dans votre déclaration écrite au Bureau du Procureur en avril 2016 —
23 numéro 6 de la liste des documents de l'Accusation, CAR-OTP-2025-0324 —, au
24 paragraphe 52, vous faites référence aux jeunes de provenance de Boy-Rabe qui
25 avaient rejoint les Anti-balaka et qui étaient réunis derrière Boy-Rabe pour préparer
26 une attaque contre les Séléka. Ma question est la suivante : est-ce que, à votre
27 connaissance, parmi ces jeunes, il y avait aussi des enfants ?

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:42:23] Monsieur le Président, Monsieur le

1 Président ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:29] Maître Dimitri.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:42:31] Objection, Monsieur le Président, quant à ces
4 questions. Nous sortons du cadre de la déclaration, et il... M^e Suprun ajoute des
5 crimes allégués.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:46] Maître Vanderpuye.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:42:47] Bonjour à toutes et à tous.

8 Monsieur le Président, en ce qui concerne le champ de l'interrogatoire mené par M^e
9 Suprun, je crois que les instructions de la Chambre sont très claires, mais dès lors
10 qu'il demande des informations sur l'impact et la nature des crimes, je n'estime pas
11 que cela sorte du champ de son mandat.

12 Deuxièmement, en ce qui concerne la règle 68-3 et la déclaration faite dans ce cadre,
13 M^e Suprun fait, à proprement parler, un contre-interrogatoire de ce témoin. Ce n'est
14 pas un interrogatoire principal. Et donc, il ne demande pas des informations au-delà
15 de ce qui est contenu dans la déclaration 68-3, au même titre que pourrait le faire la
16 Défense.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:36] Sauf votre respect, je
18 ne suis pas d'accord avec vous. Nous devrions peut-être réfléchir plus avant à cette
19 question, mais cela rendrait la procédure... et la procédure de la règle 68-3 n'a qu'un
20 seul but, c'est de rationaliser la procédure et de l'accélérer, auquel cas, ce but
21 deviendrait caduc si nous acceptions votre raisonnement. Mais je crois qu'il convient
22 de réfléchir à cela plus avant.

23 Mais pour ce qui est de cette question, je souhaite obtenir la réponse.

24 Q. [09:44:10] Avez-vous des informations, Monsieur le témoin, quant à des enfants,
25 dans la région qui vient d'être mentionnée par M^e Suprun — en ce qui concerne leur
26 âge notamment, c'est ça qui est important ?

27 R. [09:44:26] Je n'ai aucune idée par rapport à ça. Vous savez, le quartier de Boy-Rabe
28 est au pied de la colline de Bazoubangui. Et nous avons eu connaissance de ce qu'il y

1 avait des Anti-balaka derrière la colline de Bazoubangui, du fait qu'il y a des gens
2 qui ont des champs, ils cultivent des champs sur la colline, derrière la colline. Et
3 donc, avec le... le rassemblement des Anti-balaka, qui venaient de tous les villages de
4 province, ces personnes qui avaient des champs derrière la colline ne pouvaient plus
5 aller au champ. Donc, c'est à partir de là que nous... on avait su qu'il y avait des
6 Anti-balaka derrière la colline.

7 Alors, à ce moment-là, on ne... on ne pouvait pas savoir qui faisait... qui composait
8 les troupes des Anti-balaka.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:45:23] Donc, je pense que
10 nous n'allons pas nous arrêter sur cette question.

11 Une remarque à l'adresse de M. Vanderpuye. Nous ne sommes pas là pour discuter
12 de ce sujet, mais tout d'abord, le contre-interrogatoire n'existe pas dans le Statut de
13 Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve. Et cela a été établi à dessein
14 ainsi par les États parties. Donc, je ne vais pas m'appesantir sur cette question, et je
15 ne souhaite pas que l'on me cite à ce sujet.

16 Dire que l'interrogatoire par les représentants des victimes serait un contre-
17 interrogatoire, cela revient à aller beaucoup trop loin. Cela reviendrait à dire que
18 nous aurions une procédure anglo-saxonne ; même dans une approche purement
19 américaine, cela n'existe pas. À la règle 140, paragraphe 2, par exemple, il est clair
20 qu'il existe un système hybride et il est parfaitement clair que les victimes sont, en
21 principe... enfin, partagent en principe les mêmes intérêts que la... que l'Accusation.
22 En principe. Cela ne correspond pas tout à fait parfaitement, c'est une question de
23 principe. Sinon, nous aurions trois parties qui mènent un contre-interrogatoire, avec
24 toutes les implications que cela peut engendrer. Donc, je ne suis pas d'accord avec ce
25 raisonnement.

26 Nous n'allons pas approfondir cette question ici, ce n'est pas le lieu pour le faire.

27 Maître Suprun, je m'excuse de vous avoir interrompu.

28 M. SUPRUN : [09:47:07]

1 Q. [09:47:07] Monsieur le témoin, je reviens à la cérémonie de démobilisation des
2 enfants à Mbaïki. À votre connaissance, qu'est-ce qui est arrivé à ces enfants après
3 cette cérémonie ?

4 R. [09:47:20] Ah ! Ça, je n'ai aucune idée, je n'ai aucune idée. C'était une cérémonie
5 qui devait les confier à... théoriquement, à... pour leur réinsertion, mais en tout cas,
6 après la cérémonie, je n'ai aucune idée de ce qui leur est arrivé.

7 Q. [09:47:38] À votre connaissance, est-ce que ces enfants avaient été inclus dans un
8 programme de réinsertion sociale ?

9 R. [09:47:48] Alors, c'est difficile de le dire, puisque, comme je vous ai déjà dit,
10 l'administration était par terre, donc on ne pouvait pas avoir des données précises
11 concernant la situation de manière générale, la situation de... du pays.

12 Q. [09:48:06] De façon plus générale et eu égard à votre fonction, à l'époque, à votre
13 connaissance, à quoi... en quoi consistait un programme de réinsertion sociale des
14 enfants associés aux groupes armés ?

15 R. [09:48:21] Théoriquement, hein, il s'agit de... d'abord de... de les... de les identifier.
16 Après les avoir identifiés, il faudrait que les conditions, pour qu'ils soient ensemble...
17 on devrait leur dispenser des enseignements d'éducation civique, des
18 enseignements, hein, concernant la... la vie communautaire, et créer des conditions,
19 c'est-à-dire que... avoir un accompagnement psychosocial pour qu'ils puissent...
20 Vous savez, souvent, il y a la consommation de la drogue, donc si on peut les
21 désintoxiquer et trouver des moyens pour qu'on leur apprenne des métiers. Il faut
22 leur apprendre des métiers en tenant compte de leur... comment dirais-je... niveau
23 intellectuel, niveau d'instruction, de sorte qu'ils puissent avoir un métier pour
24 réintégrer la vie sociale normale. C'est-à-dire qu'on peut leur apprendre la
25 menuiserie, la maçonnerie, la mécanique automobile, et cetera, l'électricité. Et puis,
26 en tout cas, c'est ce qui est prévu.

27 Moi, en ce qui me concerne, en tant que directeur général de la jeunesse, ça, c'est les
28 programmes qui existent dans la politique nationale pour la promotion de la

1 jeunesse que, moi-même, j'ai eu l'occasion de rédiger.

2 Q. [09:49:44] Monsieur le témoin, la... ma toute dernière question pour vous : sur la
3 base de votre expérience en matière de la jeunesse et dans le cadre spécifique de la
4 Centrafrique, selon vous, comment peut-on assurer la réconciliation des anciens
5 enfants soldats avec leurs communautés respectives ?

6 R. [09:50:07] Disons, les premiers éléments, c'est ce que je viens de vous donner. Et il
7 faudrait, donc, souvent, associer à cela un programme de... d'information et de
8 sensibilisation sur la réconciliation. Il y a ce qu'on appelle l'appui aux communautés,
9 c'est-à-dire que là où ils ont commis des exactions, il faudrait, donc, faire développer
10 un programme d'information à l'endroit de cette communauté pour que les
11 communautés soient en mesure de les accepter et... de sorte que... qu'on crée des
12 conditions pour que... qu'il y ait des séances publiques de pardon, de... de
13 comment... qu'ils puissent prendre conscience qu'ils appartiennent à une
14 communauté. Donc, il faut développer un programme d'information, de
15 sensibilisation et de réintégration de ces jeunes au sein de leurs communautés.

16 Q. [09:51:08] Merci, Monsieur le témoin. Je n'ai plus d'autres questions.

17 M. SUPRUN : [09:51:12] Monsieur le Président, j'en ai terminé.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:51:17] Merci pour ces
19 questions. La toute dernière était très intéressante. Avec d'autres témoins, nous
20 pourrions essayer d'obtenir de plus amples... de plus amples informations à ce sujet.
21 Madame Massidda.

22 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:51:32] Nous n'avons pas de question à poser à
23 ce témoin.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:51:37] Très bien. Merci,
25 Madame Massidda.

26 Madame Proulx, vous avez la parole.

27 M^e PROULX (interprétation) : [09:52:00] Merci, Monsieur le Président.

28 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

1 PAR M^e PROULX : [09:52:05]

2 Q. [09:52:08] Monsieur Ngaya, bonjour.

3 R. [09:52:10] Bonjour.

4 Q. [09:52:12] Alors, on s'est rencontrés la semaine dernière brièvement, au... à la
5 rencontre de courtoisie. Mais je me présente à nouveau. Mon nom est Marie-Hélène
6 Proulx, et je suis une des avocates qui travaillent pour M. Ngaïssona.

7 Alors, je vais vous poser plusieurs questions, comme je vous avais dit. Je vais me
8 rappeler ici à moi-même de parler lentement, puisque c'est, évidemment, les gens
9 qui sont dans cette salle d'audience qui... qui ont la fâcheuse tendance à accélérer le
10 débit. Et on se rappellera aussi de faire des pauses entre les questions et les réponses,
11 pour permettre aux interprètes de bien nous interpréter en anglais et en sango.

12 Autre chose, si à tout moment, mes questions vous semblent pas assez claires, si elles
13 ne sont pas facilement compréhensibles, n'hésitez pas à me le dire, et je vais
14 reformuler.

15 Alors, je voudrais... je voudrais commencer et... enfin, par des questions un peu
16 générales. Et comme hier, je voudrais tenter de procéder de façon chronologique
17 parce que je voudrais, si possible, qu'à travers mes questions, vous puissiez raconter
18 votre version de la crise en Centrafrique. Surtout parce que vous, du poste que vous
19 aviez, de... de votre implication dans la résistance contre la Séléka, et ensuite, à
20 travers la coordination des Anti-balaka, vous avez un point de vue, je pense, qui est
21 unique sur cette crise. Alors, je voudrais vraiment qu'on puisse discuter de ce que
22 vous avez vécu à l'époque.

23 Premièrement, je voudrais vous poser quelques questions sur l'arrivée des forces
24 séléka en Centrafrique.

25 Est-ce que vous pourriez décrire pour la Cour l'atmosphère qui régnait à Bangui, et
26 peut-être même en province, vers la fin de l'année 2012 et au début 2013, à
27 l'approche de la Séléka ?

28 R. [09:54:22] En tout cas, c'était... c'était une période où il y avait la peur. Il y avait la

1 peur. Malheureusement, à cette époque-là, il y avait une force internationale qui était
2 déployée, une force... c'était la... je crois la FOMAC, une force de l'Afrique centrale,
3 qui était déployée en Centrafrique. Et quand la Séléka s'approchait de la ville de
4 Bangui, à... depuis Birao, le général qui commandait cette force-là avait fait une
5 déclaration disant qu'il y avait une ligne rouge à Damara, et si la Séléka franchit cette
6 rouge... enfin, si... cette ligne rouge, ça veut dire que c'est une déclaration de guerre
7 aux 11 pays de l'Afrique centrale. Et donc, c'était une déclaration qui avait rassuré la
8 population. Alors, pourtant, bizarrement, hein, cette ligne rouge a été franchie et il y
9 a... il y avait même pas de résistance, et que la Séléka a occupé... Bozizé... Bozizé a fui
10 et la Séléka a pris Bangui.

11 Et puis, le malheur, c'était que, vous savez, on est un pays habitué aux coups d'État...
12 habitués aux coups d'État, donc pour nous, le fait que Bozizé ait fui n'était pas un
13 problème, parce que bon, il est renversé, c'est tant mieux. Mais là, bizarrement, les
14 troupes séléka ont continué et ils ont envahi tout le pays. Vous allez vous imaginer
15 que même dans *Lobaye, il y a... où il y a les villages pygmée... Les Pygmée, dans
16 leurs villages, ne s'intéressaient jamais au pouvoir, mais la Séléka arrive, les Pygmée
17 ont été pillés et étaient... ont été massacrés. Dans les villages pygmée, ils étaient
18 pillés et massacrés. Ça, on n'a jamais vécu ça.

19 Alors, en tout cas, quand ils étaient entrés à Bangui, et donc, ils... ils ont commencé
20 par le quartier Boy-Rabe, là où moi, j'habite. Notre malheur, c'est qu'on nous a
21 assimilés à Bozizé. L'ethnie gbaya est l'ethnie la plus nombreuse en Centrafrique et
22 bon, bizarrement, on nous a assimilés à Bozizé. Et on nous recherchait. Moi, j'étais...
23 comme j'étais directeur général de la jeunesse, on pensait... dans leur logique, ils
24 pensaient que moi, j'ai... j'ai des liens de... j'ai des liens avec Bozizé, alors que moi,
25 j'occupais ces postes... ce poste-là simplement à cause de mon... mes expériences
26 professionnelles.

27 Alors, donc, on a été ciblés particulièrement, et ils ont envahi le quartier. Ils allaient
28 de maison en maison. Et moi, quand ils devaient venir chez moi, ils ont commencé à

1 chercher au bord de la route, là-bas, pour demander où se trouve la maison du
2 pasteur Ngayya. Donc, quand ils ont... c'était un dimanche matin. Un dimanche
3 matin, j'étais chez moi, quoi. J'ai la chapelle de l'église à côté de ma maison, et ils
4 sont entrés, ils m'ont dit que : est-ce qu'il y a des armes dans ma maison ? Je leur ai
5 dit que mais bon, moi, je suis pasteur, et je... je connais jamais une arme (*sic*). Ils
6 disent, c'est... c'est pas vrai. Dès qu'ils sont entrés dans la maison, moi je savais que
7 c'était difficile. Je leur ai abandonné la maison et j'ai... je me suis... j'ai disparu dans
8 le quartier.

9 Donc, je me suis caché dans la maison d'un autre pasteur. Et c'est à ce moment que je
10 voyais mes véhicules avec tous... tous mes équipements dans les véhicules. L'autre
11 véhicule était en panne, et le véhicule qui était en fonction... c'était un véhicule de
12 fonction. Ils ont chargé tous mes équipements et je... de la fenêtre, je voyais comment
13 ils passaient avec mes... mes effets.

14 Voilà un peu ce qu'on a vécu. Et donc, ça s'est généralisé. Si je dois ajouter quelque
15 chose, vous savez le... l'entrepôt de M. Ngaïssona, qui était un homme d'affaires, est
16 pas loin de ma maison, mais ils ont passé toute la journée à piller ses marchandises
17 — toute la journée, les véhicules, et en direction du KM 5. Alors, c'était horrible, ce
18 qu'on avait vécu. Et ça s'est généralisé dans le pays. Partout dans les villes de
19 province, on entendait... on entendait dire que... il y avait une radio, hein, la radio
20 Ndeke Luka qui... qui est entendue par... en tout cas par beaucoup de gens dans le
21 pays, qui donnait les informations sur les... ces exactions dans le pays. Les... les
22 hommes de Dieu étaient particulièrement ciblés. Les prêtres, les pasteurs étaient
23 ciblés.

24 Alors, voilà un peu le climat qui a prévalu au moment de la prise de pouvoir de la
25 Séléka. Nous, on n'a jamais, jamais compris ça puisqu'à chaque 10 ans en
26 Centrafrique, il y avait un coup d'État, le Président est renversé, on était habitués à
27 ça, mais cette fois-ci, c'était autre chose. C'était différent.

28 Q. [09:59:26] Je vous remercie beaucoup pour cette réponse très complète.

1 Monsieur Ngaya, la coalition séléka était composée en grande partie d'étrangers ;
2 est-ce que je me trompe ?

3 R. [09:59:39] C'est exact, Madame. C'est exact. Puisque les gens qui sont entrés ne
4 parlent pas français, ne parlent pas sango. Vous savez, dans notre pays, vous pouvez
5 aller à Birao, les gens parlent... Birao, c'est l'extrême nord, nord... nord-est, les gens
6 parlent sango. Vous pouvez aller à... à Obo, c'est l'extrême sud-est, les gens parlent
7 sango. Vous pouvez aller à Nola, c'est l'extrême nord... sud-ouest, les gens parlent le
8 sango. Mais ces gens qui étaient arrivés ne parlent ni français, ni sango, et ils parlent
9 principalement arabe. Bon, voilà un peu ce que... comment ça s'est passé.

10 Q. [10:00:27] Et à votre connaissance, est-ce que les États voisins — et je pense en
11 particulier au Tchad, au Soudan —, est-ce que ces États ont joué un rôle dans la
12 création de la Séléka, dans son armement, et même dans le coup d'État contre
13 François Bozizé ?

14 R. [10:00:49] C'est une évidence, puisque ça... Vous pouvez poser la question à
15 n'importe quel Centrafricain aujourd'hui. Si vous posez cette question à moi, si vous
16 permettez, moi je suis sociologue, et le travail du sociologue c'est de faire des
17 recherches. Et récemment, j'ai fait une recherche, et une des questions de mon
18 questionnaire, c'est de... « est-ce qu'il y a une ingérence étrangère dans la crise
19 centrafricaine ? » Vous posez cette question et les gens vont vous répondre. Vous
20 prenez un échantillon de 50 personnes, mais 90 pour-cent de cet échantillon vous
21 diront : il y a... Ils vont citer le... entre autres, le Tchad et le Soudan. Ils vont pas
22 manquer de citer ça. Mais en tout cas, bon, maintenant, me poser la question de
23 savoir si j'ai des éléments de preuve, c'est difficile.

24 Q. [10:01:41] Vous avez expliqué dans votre déclaration... Et juste pour les besoins
25 du procès-verbal, je me réfère aux déclarations en français, et donc la première
26 déclaration de 2016, le numéro de référence est le CAR-OTP-2102-0045. Et donc, c'est
27 vers les paragraphes 25 à 29 environ. Vous expliquez que la France et certains pays
28 arabes auraient collaboré pour tenter de détruire la Centrafrique. Alors, pouvez-

1 vous expliquer ce que vous entendez par là ?

2 R. [10:02:20] Il y a... il y avait eu un écrit qui a été publié — je n'ai pas la source. Il y
3 avait eu un écrit de Djotodia qui avait écrit à un pays arabe. Est-ce que c'est l'Arabie
4 saoudite ? Je n'ai plus bonne mémoire de ça, mais il y a eu un écrit. Djotodia a écrit
5 pour présenter la situation des musulmans en Centrafrique, et il disait que non, les
6 musulmans étaient brimés et il fallait de l'aide pour que les musulmans puissent être
7 délivrés. Bon, écoutez, ça c'était de... Moi, à mon avis, c'était de la manipulation
8 puisqu'il y avait... on vivait avec les musulmans de manière... en symbiose.

9 La femme qui m'a élevé depuis mon jeune âge est une musulmane de Ndélé. Moi, je
10 suis de Bossangoa. Mon père étant un forestier... a été affecté à Ndélé et a épousé une
11 musulmane, une Rounga de Ndélé. J'avais 3 ans, 4 ans, et c'est cette femme qui m'a
12 élevé. Je peux vous citer les chiffres de 1 à 10 en arabe, là où je suis. C'est parce que
13 ma mère m'avait... bon, malheureusement, j'ai la tête dure, sinon, j'aurais pu parler
14 arabe.

15 Alors, donc, ça, c'est des choses qu'ils ont fabriquées de toutes pièces pour opposer
16 les Centrafricains. On n'a jamais eu de problème avec les musulmans. Mais
17 simplement, ça, c'est venu à ce moment-là. Et quand la Séléka était entrée, ils ont...
18 ils ont créé toutes les conditions pour qu'il y ait cette... ce clivage chrétiens/
19 musulmans. Ce n'est même pas un clivage chrétiens/musulmans. Je peux pas vous
20 dire que tous les Centrafricains sont des chrétiens ; il y a des animistes. Alors, mais
21 malheureusement, on en est arrivé à un clivage chrétiens/musulmans. Et c'est ça là
22 qui a été diffusé. Si vous suivez les médias internationaux, c'est ça qui a été mis en
23 relief alors que la réalité était tout autre chose.

24 Q. [10:04:26] Mais pour revenir à votre déclaration, vous parlez du problème des
25 ressources naturelles et vous dites, dans ce contexte-là, que la France s'est servie de
26 Bozizé comme bouc émissaire. Selon vous, est-ce que la France a joué un rôle dans la
27 déstabilisation de la Centrafrique à cette époque ?

28 R. [10:04:47] Ah oui, vous... Euh, je... Bon, je n'ai pas... vous savez, j'étais un peu

1 limité en... dans ma fonction. Bon, maintenant, il suffit, même à votre niveau, de faire
2 des recherches, vous allez certainement aboutir à ce genre de... de résultat.
3 Aujourd'hui, c'est devenu beaucoup plus visible. Aujourd'hui, c'est devenu
4 beaucoup plus visible. Et comme je vous le disais, les informations, disons que le... si
5 vous interrogez les Centrafricains, 90 pour-cent, 95 pour-cent vous diront cette...
6 vont vous affirmer ça.

7 Q. [10:05:32] Un témoin qui est venu... qui est venu déposer devant la Cour en
8 avril dernier nous a dit quelque chose là-dessus, et je voudrais vous le dire et vous
9 demander de réagir par la suite.

10 Alors, pour le procès-verbal, c'est le document dans le classeur de la Défense
11 numéro... onglet 77, et la référence, c'est le transcrit 025, à la page 28. Alors, ce
12 témoin a dit : « Quand les Séléka ont commencé à être formés, à avancer, les Français
13 avaient des forces très capables dans le pays et la région. Mais à ce moment, on n'a
14 pas vu la France faire quoi que ce soit sur le terrain pour essayer de désescalader la
15 situation. »

16 Et un petit peu plus tard, à la page 30, le même témoin ajoute : « La France regardait
17 de l'autre côté, tout simplement, et était assez silencieuse. »

18 Est-ce que vous êtes d'accord avec cette façon de voir les choses ?

19 R. [10:06:38] Je suis d'accord avec cette déclaration. Vous savez, quand... La France
20 est liée avec la République centrafricaine par des accords, des accords de défense.
21 Sur la base de cet accord de défense, le Président Bozizé, le Président de l'époque
22 avait sollicité de l'aide de la France pour qu'avec l'avancée de ces forces... c'est des
23 mercenaires, les Séléka.... Quand la Séléka était en train de s'approcher de Bangui, le
24 Président Bozizé avait demandé de l'aide de la France sur la base de cet accord de
25 défense.

26 Voilà comment le Président français a réagi. La France... Ça, c'est le Président
27 Hollande. Vous pouvez vérifier. La France ne soutient pas les régimes, mais défend
28 ses intérêts.

1 Moi, j'ai eu l'occasion de poser la question à l'ambassadeur français à Bangui pour
2 dire qu'il... qu'il me dise à quel moment le Président d'une République centrafricaine
3 membre de la communauté internationale est Président de... d'un régime, et à quel
4 moment... il est chef d'un régime et à quel moment il est Président de la République
5 pour qu'on puisse en arriver à ça. C'est-à-dire que comment séparer, comment
6 scinder le... le chef d'un régime qui était Bozizé et... par rapport au Président de la
7 République centrafricaine qui est membre de la communauté internationale ?

8 Alors, malheureusement, le Président français a fait cette déclaration. Et je ne sais
9 pas quels sont les intérêts de la France en Centrafrique pour qu'on puisse
10 abandonner tout un pays à la merci des mercenaires — et c'est ce que nous avons
11 vécu.

12 Q. [10:08:22] Vous parlez des mercenaires, et ça m'amène à me poser une autre
13 question : êtes-vous d'accord que, pour la population centrafricaine en général, le
14 coup d'État de la Séléka a été ressenti comme une invasion étrangère ?

15 R. [10:08:40] C'était exactement « de » ça. Vous savez, si vous fouillez, moi j'avais
16 déjà cité une convention des Nations Unies qui interdit le mercenariat. J'ai cité aussi
17 une autre... une autre convention de l'Union africaine qui interdit le mercenariat.
18 Alors, c'était ce qu'on avait ressenti, c'étaient des étrangers, ce n'étaient pas des
19 Centrafricains. Je vous ai dit qu'un Centrafricain, dans n'importe quelle région de la
20 République centrafricaine, parle sango, la langue nationale et, bon, français, ça, ça
21 dépend du niveau d'instruction. Mais ces gens qui ont... avaient envahi le pays ne
22 parlaient ni français ni sango. Donc, c'étaient des mercenaires, souvent, soudanais,
23 hein, et surtout, les... les gens de... les Arabes. Donc, c'était une invasion étrangère.
24 Malheureusement, tous les cris de détresse qu'on avait exprimés à ce moment-là,
25 personne ne pouvait nous... nous entendre.

26 Q. [10:09:47] Et alors, quand la Séléka a chassé François Bozizé du pouvoir, en gros,
27 elle a chassé un Président qui avait été démocratiquement élu et elle a
28 immédiatement suspendu... suspendu la Constitution ; c'est bien... c'est bien cela ?

1 R. [10:10:03] C'est exactement cela. C'est pour cette raison que nos premières
2 réactions, à ce moment-là, c'était de demander le retour à l'ordre constitutionnel.
3 C'était... c'était justement ça puisque, c'est vrai, Bozizé est venu au pouvoir par un
4 coup d'État, on est d'accord, mais si vous regardez le contexte, ça se justifiait.
5 Alors, maintenant, il y a eu des élections... une première élection en 2005, il... il avait
6 gagné ces élections ; une deuxième élection en 2011, il avait gagné ces élections.
7 Autrement dit, on était déjà engagés dans un processus de démocratisation du pays.
8 Donc, on n'avait plus... il n'y avait plus de raison pour qu'on puisse revenir en
9 arrière. Or, malheureusement, quand la Séléka a pris le pouvoir, ils ont suspendu la
10 Constitution et c'est ce qui était la principale justification de nos actions. On a dit : il
11 faut revenir à l'ordre constitutionnel.

12 Q. [10:11:06] Dans votre première déclaration — et c'est au paragraphe 41 et les
13 paragraphes suivants —, vous discutez des crimes qui ont été commis par les Séléka
14 sur la population civile, et aussi sur les FACA, plus spécifiquement. Est-ce que
15 vous... est-ce que vous pourriez élaborer sur les exactions qui ont été commises par
16 les... par les éléments séléka sur les civils et sur les FACA ?

17 R. [10:11:35] Je n'ai pas... je ne vous ai pas bien saisie, élaborer quoi ?

18 Q. [10:11:40] Est-ce que vous pourriez élaborer sur les exactions qui ont été commises
19 par les Séléka ? De quel type d'exactions s'agit-il ? Et voilà. Et j'aurai une question de
20 suivi après.

21 R. [10:11:52] O.K. Disons que, en fait, d'abord, il y a des tueries. Je vais vous donner
22 un exemple : ils ont tiré... est-ce que... c'est quel genre d'armement qui a été utilisé,
23 mais qui est tombé sur une église qui était... c'était un dimanche, et c'était comme si
24 le jour du dimanche, c'était un problème pour la Séléka. Le jour du dimanche, ils se
25 mettaient à commettre des exactions, tueries, et donc... Et à chaque fois, vous savez,
26 à l'époque, il y avait un... dans... près du marché de Boy-Rabe, une mosquée. Et
27 quand ils ont envahi, le quartier, pendant qu'ils commettaient les exactions, à ce
28 moment-là, ils ont pris les mégaphones, ils ont commencé à chanter *Allahu Akbar* au

1 niveau de la mosquée. Donc, c'était toute la confusion qui s'était installée. Alors, il y
2 a des tueries, il y a des pillages, et c'est de manière générale.

3 Les FACA, les éléments FACA qui étaient au quartier, ils étaient enlevés. Quand on
4 les enlève, on retrouve seulement leurs corps au niveau du fleuve Oubangui. Donc,
5 ça, c'étaient les premiers actes qui nous ont poussés à réagir, étant donné que les
6 gens sur qui on comptait, c'était des leaders politiques. Or, les leaders politiques
7 avaient disparu, donc il n'y avait plus personne. Et c'est pour cette raison qu'on
8 s'était un peu levés.

9 Vous savez, bon, si vous permettez que je vous le dise, un apôtre... un apôtre, que je
10 suis, a le poids de la nation sur les épaules. Donc, étant donné que tout le monde a
11 disparu, moi, personnellement, dans ma propre conviction, je ne peux pas aussi
12 disparaître. Alors, donc, c'est pour cette raison que j'avais mobilisé les chefs de
13 quartier, j'avais mobilisé les personnes de bonne volonté, on s'était mis en collectif.
14 On appelait ça « collectif des habitants du quatrième arrondissement ». Et donc, à
15 chaque fois qu'on constatait des exactions, on écrivait un communiqué de presse à
16 ma signature, je ventilais ça dans toutes les ambassades et dans les médias pour
17 dénoncer. Donc, voilà un peu comment ça s'est passé.

18 Q. [10:14:14] Et, selon vous, pourquoi les FACA étaient-ils spécifiquement visés, ou
19 particulièrement visés par les Séléka ?

20 R. [10:14:24] Bon, ça, c'est une vraie question. C'est une vraie question. Bon, ils ont
21 pris le pouvoir. C'est... je suis pas en mesure de dire, mais selon les rumeurs, selon
22 les rumeurs qui circulaient à ce moment-là, il était question de... d'islamiser la
23 République centrafricaine. Ça, c'étaient les rumeurs qui circulaient. On avait même
24 un drapeau de la Centrafrique où il y a l'emblème de l'islam dessus imprimée. Et
25 donc, pour y arriver, il fallait anéantir les forces régulières, de sorte qu'ils puissent
26 implanter, hein, c'était ça... Au niveau de Kaga-Bandoro, ils ont commencé à tuer les
27 porcs, parce que, simplement, l'islam ne voulaient pas des... des porcs.

28 Donc, voilà un peu les éléments qui nous amènent à dire que, non, il y avait une

1 tendance... on avait même eu un drapeau de la République centrafricaine avec
2 l'emblème de l'islam sur le drapeau. Donc, théoriquement, l'objectif de la Séléka
3 c'était d'islamiser la République centrafricaine.

4 Q. [10:15:34] J'ai une autre question sur les FACA. Dans votre première déclaration,
5 au paragraphe 44, vous expliquez que les Séléka s'emparaient des armes des FACA,
6 de sorte que personne ne puisse se défendre. Alors, qu'est-ce que les membres des
7 FACA pouvaient faire dans des circonstances pareilles, pour remplir leur rôle de
8 FACA et pour... pour survivre eux-mêmes ? Quelles étaient leurs options ?

9 R. [10:16:04] Malheureusement, à cette époque-là, il y avait plus rien. Les FACA ont
10 disparu et on les pourchassait dans les quartiers. Les Séléka les pourchassaient dans
11 les quartiers, c'est pour ça qu'on « en » parle d'enlèvements. Et bon nombre de
12 FACA avaient disparu. Très longtemps après, on nous faisait comprendre, par
13 rumeur, qu'il y avait Siriri, c'était un mouvement... c'étaient les éléments FACA qui
14 se sont regroupés, pour... pour réagir. Bon. C'étaient des rumeurs. On parlait de
15 Siriri, bon, on savait pas exactement de quoi il s'agissait.

16 Q. [10:16:46] Vous avez expliqué hier, et vous y avez encore fait allusion aujourd'hui,
17 que les Séléka visaient particulièrement les Gbaya, parce qu'ils les soupçonnaient
18 d'être des supporters de Bozizé. Mais je voudrais savoir, est-ce que le fait d'être
19 spécifiquement visé a pu créer chez les Gbaya, chez les civils gbaya, une frustration
20 encore plus grande vis-à-vis des Séléka, ou même vis-à-vis des musulmans en
21 général ?

22 R. [10:17:24] Mais c'est exactement le... c'est ça, le début de la confusion. Moi, j'ai eu
23 l'occasion... une première fois, j'étais allé à la radio Ndeke Luka pour m'adresser au
24 chef de... de cette Séléka-là, Djotodia, qui était Président de la transition. Je lui ai
25 posé la question suivante, je lui ai dit : mais si lui, qui est le ressortissant de Birao, s'il
26 est aujourd'hui, en tant que Président de la transition, de donner à manger à tous les
27 habitants de Birao, alors, à ce moment-là, ils peuvent s'attaquer aux Gbaya, puisque
28 Bozizé n'a pas mangé avec les Gbaya, avec tous les Gbaya. Pourquoi donc s'en

1 prendre aux Gbaya qui n'avaient pas mangé avec Bozizé ? C'est la question que je lui
2 ai posée.

3 Une autre fois où j'ai... j'ai reposé la même question, c'était à l'occasion de la
4 rencontre de Nguendet qui assurait la... l'intérim du chef... du Président de la
5 transition, quand Djotodia a démissionné, et il a convoqué une rencontre avec les
6 forces vives de la nation. J'avais pris la parole ce jour-là et, dans mon propos, j'ai
7 relevé le fait que les Gbaya étaient ciblés. Et on m'a coupé la parole à ce moment-là.

8 Q. [10:18:50] Monsieur Ngaya, êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, avant
9 décembre 2013, la communauté internationale est restée plutôt passive face à la
10 situation en Centrafrique ? Elle n'a pas agi pour aider la population contre les abus
11 des Séléka ?

12 R. [10:19:09] Je suis parfaitement d'accord avec vous. Je suis parfaitement d'accord
13 avec vous. Vous savez, aujourd'hui, c'est un sentiment généralisé, on ne comprend
14 pas ce qui se passe, pourquoi la République centrafricaine est abandonnée par la
15 communauté internationale. Vous allez voir qu'il y a... il y a beaucoup de choses. On
16 entend des contrevérités, toujours des contrevérités par rapport à la réalité de ce qui
17 se passe en Centrafrique. Et donc, jusque aujourd'hui, c'est un sentiment général,
18 c'est-à-dire qu'on ne comprend pas pourquoi on est traités de cette manière. Les... les
19 vrais problèmes ne sont pas pris en compte, et souvent, quand on entend... il y a
20 même des médias qui... qui développent des contrevérités, et malheureusement,
21 c'est le sentiment général. Essayez de... de regarder un peu dans... à Facebook, vous
22 allez... vous allez vous en rendre compte.

23 Q. [10:20:15] Donc, Monsieur Ngaya, est-ce que je comprends bien que, en 2013, sous
24 le régime séléka, la situation était tellement sérieuse, les circonstances et les
25 conditions de vie étaient tellement inacceptables, et vous n'aviez aucun appui de
26 l'extérieur, de la communauté internationale, et donc est-ce que j'ai raison de dire
27 que la population n'avait pas d'autre choix que de tenter de résister ou de faire
28 tomber le régime séléka par elle-même, en fait ?

1 R. [10:20:55] Mais c'est exactement ça le... le sens du mouvement anti-balaka. C'est
2 exactement le sens du mouvement anti-balaka. Vous allez voir que ce sont des jeunes
3 qui viennent... il y a un village dans (*inaudible*), appelé Sangreline, il y a d'autres
4 villages dans l'Ouham-Pendé, dans l'Ouham et dans l'Ombella-M'Poko ; ce sont des
5 jeunes qui étaient venus de partout. Pourquoi ? Parce que les gens étaient exaspérés,
6 exaspérés. On était dépassés. Il y avait...

7 Moi, moi, j'ai pris la peine, comme vous l'avez constaté, j'ai pris la peine d'écrire,
8 d'écrire pour solliciter de l'aide, parce que vous savez, à l'époque, quand Bokassa a
9 commencé à persécuter la population, il y avait une opération Barracuda, qui était...
10 c'était la France qui avait chassé Bokassa. Donc, on espérait qu'il puisse y avoir une
11 intervention de la communauté internationale pour nous délivrer. Alors que,
12 malheureusement, non.

13 Donc, depuis mars 2013 jusqu'à... il n'y avait rien. Il a fallu, il a fallu... et même, il y a
14 eu la force de l'Afrique centrale, la FOMAC, qui était là, mais il n'y avait rien. Si
15 vous regardez un peu l'histoire, il y a eu plusieurs crises qui jalonnent le... le
16 processus politique en Centrafrique. Il y a eu plusieurs forces internationales qui ont
17 été déployées en Centrafrique, depuis la mutinerie dans l'armée centrafricaine, en
18 1996. Il y a eu la MISAB, il y a eu la MINURCA... MINURCA, il y a eu aussi la
19 FOMAC et ensuite la MISCA. Mais vous allez voir que ces forces n'ont jamais réglé
20 le problème de ces crises en Centrafrique. Comment on... comment peut-on
21 expliquer ça ? Moi, je ne comprends pas. Comment peut-on expliquer ça ? C'est un
22 peu ça, le sentiment. Ça fait que tout le monde se rend compte qu'il y a... il y a plutôt
23 un complot, un complot international pour anéantir la République centrafricaine.

24 Q. [10:23:18] Donc, dans ce contexte-là, vous nous avez expliqué hier que, en 2013,
25 vous vous êtes vous-même engagé dans diverses actions citoyennes pour tenter de
26 soulever la population contre le régime de Djotodia, et pour sensibiliser la
27 communauté internationale à la situation en Centrafrique. Alors, si j'ai bien compris
28 votre témoignage d'hier, c'est dans ce contexte-là que vous aviez, à l'époque,

1 échangé des e-mails avec M. Ngaïssona qui était, à l'époque, au Cameroun, est-ce
2 que c'est bien cela ?

3 R. [10:23:53] C'est exactement ça, Madame. Vous... Vous allez voir, si on revient en
4 janvier, en janvier 2013, quand la Séléka s'approchait de Bangui, j'ai mobilisé les
5 pasteurs. J'ai mobilisé les pasteurs de la ville de Bangui, on a fait une marche
6 citoyenne. On appelle ça « une marche évangélique ». Et quand on avait fait cette
7 marche évangélique, on était arrivés au rond-point PK 0, et c'était là notre point de
8 chute. Et il était question de remettre des lettres pastorales au Président Bozizé, et on
9 devait ventiler les copies de ces lettres à l'ambassade de France, à l'ambassade de
10 l'Union européenne, à l'ambassade des États-Unis, à l'ambassade de l'Union
11 africaine. Et donc, ce jour-là, c'était pas Bozizé qui était venu à notre invitation, c'est
12 plutôt le Premier ministre Touadera qui... à l'époque, qui était Premier ministre.
13 C'est lui qui était venu et j'ai... au PK 0, j'ai lu cette lettre pastorale, je l'ai remis à... je
14 l'ai remise à Touadera qui avait représenté Bozizé à ce moment-là.

15 Alors, c'est dans cet esprit que j'ai continué pour dénoncer ces exactions quand on
16 était... quand la Séléka avait pris le pouvoir. C'est pour cette raison que j'avais écrit,
17 j'avais écrit, j'avais écrit : pour demander de l'aide. Donc, il faut situer mes échanges
18 avec Ngaïssona dans cette perspective, c'est-à-dire qu'on avait espéré qu'il devrait
19 avoir une intervention internationale pour libérer le peuple centrafricain.

20 Q. [10:25:45] Madame la Procureur vous a montré beaucoup d'e-mails hier ; je n'ai
21 pas l'intention de revenir sur chacun de ces e-mails, mais j'ai quelques questions sur
22 deux e-mails spécifiques.

23 Alors, je voudrais qu'on affiche, s'il vous plaît, le document à l'onglet 52 du classeur
24 du Bureau du Procureur, et la référence, c'est le CAR-OTP-2130-3297.

25 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

26 Alors, est-ce que vous voyez l'e-mail, Monsieur le témoin ?

27 R. [10:26:39] Pas encore.

28 M^e PROULX : [10:26:44] Peut-être descendez un peu vers le message du bas, s'il vous

1 plaît ?

2 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

3 Voilà, merci.

4 Q. [10:26:55] Alors, vous vous souvenez, dans cet e-mail qui est daté du 31 juillet,
5 vous mentionnez que vous voulez obtenir une proposition de date pour permettre
6 de programmer les actions d'insurrection populaire en tenant compte du début des
7 opérations militaires que vous allez engager.

8 Alors, hier, dans la transcription T-069 en *real time* en version française — et c'est aux
9 pages 14 à 16 —, vous nous avez dit que vous ne saviez pas de quelles opérations
10 militaires l'e-mail parlait.

11 Alors, effectivement, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que dans les jours ou les
12 semaines qui ont suivi le 31 juillet, il n'y a pas eu d'opération militaire ? Et donc,
13 c'est peut-être pour cette raison que vous ne savez pas à quoi cela réfère, parce
14 qu'effectivement, dans les semaines suivantes, il y a eu aucune opération militaire ?

15 R. [10:27:55] Bon, en tout cas, à ce moment-là, on était perdu, on était perdu. Et donc,
16 puisque Ngaïssona m'a fait comprendre qu'il y avait un mouvement qui avait été
17 mis en place, là... comment on appelle... le FROCCA, piloté par un avocat basé à
18 Paris, donc on espérait que la pression de cet avocat pour le retour à l'ordre
19 constitutionnel puisse aboutir à une intervention militaire.

20 Alors, simplement, ça, ça s'est... j'ai parlé, mais je savais pas exactement quoi dire.
21 Bon, donc j'espérais que... qu'il y ait... parce qu'il était question qu'on puisse sauver
22 le peuple centrafricain, sauver le pays. Alors, donc, dans cette... ce qu'on attendait,
23 c'est que, si... nous, au niveau de Bangui... Vous savez, à chaque fois, les... la
24 communauté internationale, pour justifier une opération dans notre pays, s'appuie
25 sur l'attitude des populations. C'est-à-dire que c'est un peu comme ça que pour
26 nous, il fallait aussi que la population démontre... démontre qu'on n'a plus besoin
27 du pouvoir de Djotodia. C'est un peu pour cette raison que j'avais donc formulé la
28 chose de cette manière-là.

1 Q. [10:29:31] Monsieur Ngaiïssona, en réponse, vous dit qu'il aura bientôt des
2 informations « pour notre opération ». Alors, au contraire de ma question
3 précédente, est-ce que vous pouvez vous souvenir, dans les semaines qui ont suivi le
4 31 juillet, qu'il y ait eu effectivement des opérations civiles, des actions citoyennes ?
5 Par exemple, M^{me} la Procureur, hier, avait suggéré que l'opération *Casserole* avait
6 peut-être eu lieu en août 2013 ; c'est exact ?

7 R. [10:30:06] C'est exactement ça, c'est-à-dire que... c'est exactement ça notre... notre
8 approche. C'est-à-dire que c'est des actions citoyennes. Et donc, on a... on a donc
9 ventilé des tracts. Je vous ai déjà expliqué comment on avait procédé, ventilé des
10 tracts. À ce moment-là, si on t'attrape en train de... de photocopier un document
11 comme... comment dirais-je... suspect, mais on t'arrête. Donc, il m'a fallu louer une
12 photocopieuse, et donc à la maison, pendant la nuit, j'ai donc multiplié les tracts
13 qu'on a ventilés dans toute la ville de Bangui et demandant un concert de casseroles.
14 Le but ultime du jeu, c'était de faire comprendre que c'est toute la population de
15 Bangui, hein, qui n'était plus d'accord avec... avec la Séléka au pouvoir. C'est pour
16 cette raison que ce concert de casseroles a été suivi pleinement dans... par toute la
17 ville de Bangui.

18 Donc... En tout cas, moi, je pense qu'après... très longtemps après, c'est comme ça
19 que la Sangaris a été déployée en Centrafrique, et donc, au moins le début, c'était le
20 début, hein, de solution, c'est-à-dire qu'au moins, on peut se rendre compte que le
21 message qu'on avait développé a fait de... a fait de l'impact.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:31:30] Dans le compte
23 rendu, il y a une erreur d'ERN, donc je vais le corriger : c'est CAR-OTP-2130-3297. Il
24 s'agissait de l'intercalaire 52 de la liste de l'Accusation.

25 M^e PROULX : [10:32:00]

26 Q. [10:32:00] Je vais passer à un autre document, un autre e-mail que vous avez vu
27 hier, et c'est le document dans la liste des... du matériel du Procureur, le document
28 n° 42, et le numéro de référence est le CAR-OTP-2124-0823.

1 Est-ce qu'on peut l'afficher, s'il vous plaît, et en particulier le message du haut ?

2 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

3 Est-ce que vous voyez l'e-mail, Monsieur... Monsieur Ngaya ?

4 R. [10:32:58] Oui, je vois.

5 Q. [10:33:00] D'accord.

6 R. [10:33:02] Oui, (*inaudible*).

7 Q. [10:33:02] Alors, hier, dans la transcription T-069, à la page 28, vous nous avez dit
8 que vous n'étiez pas en mesure de dire qui étaient les « hommes sur le terrain qui
9 manœuvrent », dont il est question dans l'e-mail. Maintenant, je vais vous faire une
10 suggestion : étant donné que l'e-mail discute d'actions prises au sein du FROCCA, et
11 le FROCCA, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, est une organisation qui est
12 basée à Paris et dont le boss est un avocat... Pardon... qui est... et le FROCCA, donc,
13 s'occupait essentiellement de récolter des appuis dans la communauté
14 internationale. Alors, est-ce que c'est possible que, quand on réfère ici à « des
15 hommes sur le terrain, qui manœuvrent », est-ce qu'on peut parler du terrain
16 politique ou du terrain diplomatique ? Est-ce que cette interprétation serait
17 compatible avec le fait, comme vous avez dit, que M. Ngaïssona est un civil et non
18 pas un militaire ? Est-ce que vous êtes d'accord ?

19 R. [10:34:11] Bon, écoutez, je... j'ai connu M. Ngaïssona un peu... un peu longtemps,
20 on a grandi dans le même quartier. Je suis un peu plus âgé que lui. Nous avons
21 grandi ensemble. Et vous savez, ce qui est arrivé en République centrafricaine, on n'a
22 jamais vécu ça. Il n'a jamais fait l'armée, il n'a jamais eu... c'est un monsieur qui... tel
23 que la population le connaît, c'est un monsieur... c'est un homme de bien. C'est...
24 c'est un peu ce qui a fait de lui un homme populaire. Vous allez voir qu'au niveau
25 du football comme au niveau de... hein, du quartier, il a eu une réputation d'homme
26 de bien. Quand quelqu'un meurt dans le quartier, on va voir M. Ngaïssona qui va
27 mettre à disposition des véhicules, qui va donner des moyens pour les... les
28 obsèques. Et c'est un peu comme ça qu'il a... il était connu.

1 Moi, je l'ai connu, j'étais, à l'époque, en 1997, chef de cabinet au ministère des
2 Affaires sociales. Lui, il était un petit commerçant. Après avoir fait ses études à
3 l'école... collège technique agricole de Grimari, il attendait l'intégration dans la
4 Fonction publique et il faisait le petit commerce. Et donc, c'est à cette occasion que je
5 l'ai connu. Donc, moi, personnellement, je n'ai aucun élément qui puisse me
6 permettre de le soupçonner comme un homme de guerre.

7 Donc, le terme qu'il a employé « hommes sur le terrain », à mon avis, la
8 compréhension que j'ai, c'est... découle de nos premiers échanges : il avait demandé
9 que je puisse mobiliser les gens au niveau des organisations de la société civile, les
10 associations. Et moi, je lui ai dit, compte tenu du fait que lui, il avait déjà une bonne
11 connaissance de ce milieu associatif, il pouvait... est-ce qu'il pouvait me donner
12 quelques noms, pour que je puisse... parce que c'était une question très sensible,
13 donc on devait le faire très discrètement pour ne pas qu'on tombe dans les mains des
14 agents de... de Séléka au pouvoir. C'était... c'est une question de vie.

15 Alors, voilà un peu... moi, je ne sais pas... quel est l'élément que moi, je puisse avoir
16 pour penser que M. Ngaïssona soit en mesure de... hein, de programmer la guerre ?
17 Je n'ai aucun élément. Alors, donc, la compréhension que j'ai fait référence à... aux
18 premiers échanges qu'on avait déjà eus concernant la mobilisation de la population :
19 des actions politiques, des actions citoyennes.

20 Q. [10:36:55] Merci beaucoup pour votre réponse.

21 On peut enlever l'e-mail. Merci.

22 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

23 Alors, vous venez de le répéter, M. Ngaïssona est un civil. Mais au contraire de
24 M. Ngaïssona, le Président Bozizé, enfin... ou le général Bozizé et ses fils étaient des
25 militaires de carrière ; est-ce que j'ai raison ?

26 R. [10:37:23] Oui, Bozizé est un militaire de carrière. Bon, ses fils, c'est peut-être
27 quand il était au pouvoir que ses fils... je sais pas, mais ses fils sont entrés dans
28 l'armée quand il était au pouvoir. Bon, ce que je sais, c'est qu'il y a par exemple

1 Francis Bozizé qui... qui était... selon les informations qui ont été diffusées, il était un
2 ancien élément de l'armée française, il était un légionnaire. Et donc... mais en dehors
3 de lui, les autres sont entrés dans l'armée quand Bozizé était au pouvoir. Bon, voilà
4 un peu ce que je sais.

5 Q. [10:38:02] Je sais que vous avez dit hier que vous n'étiez pas très familier avec
6 l'entourage de Bozizé, mais à votre connaissance, si vous le savez, est-ce qu'il y avait
7 d'autres membres des FACA ou de la Garde présidentielle dans l'entourage de
8 Bozizé ?

9 R. [10:38:24] Dans l'entourage de Bozizé, comment ?

10 Q. [10:38:28] Je veux dire dans ses proches, dans les gens qu'il côtoyait
11 régulièrement, est-ce qu'il y avait des FACA ou des membres de la Garde
12 présidentielle?

13 R. [10:38:39] De M. Ngaïssona ?

14 Q. [10:38:42] Pardon, je vais reprendre ma question. Je ne parle pas du tout de
15 M. Ngaïssona, je parle de l'entourage de M. Bozizé. Et je sais que vous connaissez
16 pas très bien son entourage, mais, à votre connaissance, est-ce que, dans cet
17 entourage de M. Bozizé, il y avait des membres des FACA ou des membres de la
18 Garde présidentielle ?

19 R. [10:39:00] Ah ! Je ne suis pas en mesure de vous dire, puisque Bozizé, à ce
20 moment-là, était... était en... en fuite. Il était, selon les informations qu'on nous a
21 rapportées, il était en Ouganda ; il était en Ouganda. Donc, qu'est-ce que vous
22 voulez que je dise à... à ce moment-là.

23 Q. [10:39:29] Monsieur le témoin, hier, à la... dans la transcription, à la page 69...
24 pardon, la transcription 069, à la page 42, vous avez expliqué que, à l'automne 2013,
25 il y avait des rumeurs qui concernaient Siriri, d'autres rumeurs sur les Anti-balaka.
26 Ce matin encore, vous avez parlé de rumeurs à l'époque de la Séléka.

27 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, donc, à l'époque, il y avait effectivement
28 énormément de rumeurs qui circulaient, alors, peut-être du fait que la population

1 était en panique, que les gens communiquaient très rapidement, parfois sans vérifier
2 les informations, qu'ils communiquaient rapidement aussi par l'entremise des
3 médias sociaux ? Alors, est-ce que vous avez eu connaissance, comme ça qu'il y a eu
4 énormément de rumeurs ou d'informations fausses qui étaient échangées ?

5 R. [10:40:26] Mais c'est exactement, cela. C'est pour cela que je... c'est pour cette
6 raison que je parle de rumeurs. Ça, c'est... c'est un concept qui... qui est propre, une
7 rumeur n'est pas une information. Et donc, quand je parle de rumeurs, je sais très
8 bien de quoi il s'agit. C'est... C'est pas des informations qu'on peut prendre au
9 sérieux. Souvent, c'est le bouche à oreille. Donc, si je dis rumeur, ça veut dire que
10 c'est... c'est bien des rumeurs ; c'est pas des informations crédibles.

11 Et donc, il y en avait beaucoup à ce... à ce moment-là, puisque l'administration étant
12 par terre, dans les... les provinces, toutes les autorités politico-administratives
13 n'étaient plus en place. Alors, donc, on collectait... en tout cas, dans notre situation
14 de... d'exaspération, on collectait ces rumeurs-là. Bon, vous voyez, c'est... c'était...
15 c'était vraiment difficile.

16 Q. [10:41:17] Est-ce que vous avez eu connaissance que Facebook, par exemple,
17 servait à... à... à distribuer ce genre de rumeurs ?

18 R. [10:41:30] Oui, mais, jusqu'aujourd'hui, Facebook continue à distribuer des
19 rumeurs. Vous avez des gens qui sortent là, qui... qui... qui se... qui publient, enfin,
20 font une publication, et quand vous voyez ça, c'est... c'est... c'est... c'est souvent
21 n'importe quoi.

22 Q. [10:41:49] Est-ce que... Est-ce que vous vous souvenez, est-ce que vous pouvez
23 donner un exemple, par exemple, de rumeurs qui circulaient à l'époque, mais qui
24 étaient... qui étaient « faux », une information fausse ? Est-ce que vous vous
25 souvenez de quelque chose en particulier ?

26 R. [10:42:06] C'est compliqué, hein. C'est difficile. C'est-à-dire que, là, ce que vous
27 me demandez, ça me demande de... de beaucoup réfléchir, c'est... c'est compliqué, je
28 suis pas en mesure.

1 Q. [10:42:29] Ça fait longtemps, Monsieur le témoin, c'est normal.

2 R. [10:42:32] Ça fait très longtemps.

3 Q. [10:42:35] Je vais vous... Enfin, j'ai une information que je voudrais vous
4 soumettre et demander si, effectivement, c'était une rumeur.

5 Et je vais demander qu'on ne la... l'affiche pas pour le témoin, mais on peut l'afficher
6 pour la salle d'audience.

7 Je vais faire référence au document de la Défense n° 36. Et la référence est le CAR-
8 OTP-2046-0500, et plus particulièrement à la page 0524.

9 Alors, dans ce document... ce document est une transcription d'une interview que le
10 Bureau du Procureur a eue avec un individu que je ne peux pas vous nommer, mais
11 cet individu a affirmé que, vers la mi-juin 2014... alors, c'est un peu plus tard, mais
12 quand même, alors, vers la mi-juin 2014, vous auriez été un représentant de la
13 branche radicale des Anti-balaka et que des... des gens vous avaient vu dans Bangui
14 distribuant des armes pour attaquer les musulmans au KM 5.

15 Alors, est-ce que ceci, selon vous, est un bon exemple de rumeurs non fondées qui
16 circulaient ?

17 R. [10:44:11] C'est... C'est vraiment... Ça me fait rire. C'est vraiment un bon exemple
18 de... de fausses rumeurs. C'était... Vous savez, malheureusement, à ce moment-là, il
19 y a... ça sortait de partout, hein, pour essayer de te discréditer.

20 Je suis un monsieur, un bon civil, je touche jamais à une arme. Vous savez pour
21 quelle raison ? Parce que moi, en tant que serviteur de Dieu, ma conviction
22 personnelle, c'est que je suis protégé par un ange. Vous me verrez parmi les Anti-
23 balaka, je n'aurais jamais quelqu'un pour... pour assurer ma sécurité, parce que je
24 suis convaincu qu'il y a un ange qui me protège. Je ne touche pas à une arme. Je ne
25 cherche même pas à savoir comment ça... ça... on manipule. Et ce que je sais, c'est
26 qu'une arme, ça fait couler du sang. Et ma... c'est pour cette raison que je ne touche
27 pas. Le... Le fait, pour moi, de toucher à une arme, ça va me mettre en conflit avec
28 Dieu. Je... Je ne touche pas une arme.

1 Si j'ai une mission aux côtés des... des Anti-balaka, c'est leur dire : « Attention, ne
2 faites pas ça. Attention, ne faites pas ça. Attention, ne faites pas ça. » Et... Et quand
3 j'ai écouté ça, il y a... il y a eu un autre... il y a eu une autre rumeur, c'est-à-dire que
4 c'est un journaliste qui a écrit... qui a écrit dans... c'est un média, c'est un journaliste
5 média, c'est un ami d'enfance, malheureusement, qui... avec qui on se connaît et qui
6 écrit dans son journal qu'il m'a vu en train d'opérer. (*Rire du témoin*) Mais quand
7 j'ai... j'ai lu ça, j'ai dit... mais c'était triste !

8 Donc, il y avait de ce genre de fausses rumeurs, mais il y avait des attaques
9 personnelles. La... La personne, peut-être, cherche à te... te nuire, te discréditer, peut-
10 être qu'il est jaloux de ta situation. Moi, j'ai eu à être directeur général de la jeunesse.
11 Bon, peut-être, il n'était pas content du fait qu'on était des amis d'enfance.

12 Donc, vous voyez, donc, il y a beaucoup de choses qui puissent sous-tendre à ce
13 genre de... de... de choses, mais il y avait plein de rumeurs. Et quand je... je... je vois
14 un truc comme ça, moi, ça me fait rire, parce que je... j'ai une nature, j'ai une nature,
15 moi.

16 Q. [10:46:27] Je pense que je peux imaginer la réponse que vous allez donner à ma
17 prochaine question, mais je vais quand même la poser parce que j'ai un autre
18 exemple de rumeurs vous concernant ou de possibles rumeurs vous concernant.

19 Et, encore une fois, c'est un document qu'on ne devrait pas montrer au témoin. Mais
20 la référence, c'est le document de la Défense n° 57, CAR-OTP-2094-0228, et c'est au
21 paragraphe 269.

22 Comme tout à l'heure, c'est un individu rencontré par le Bureau du Procureur qui a
23 affirmé, à votre sujet, que vous organisiez les Anti-balaka sur le terrain, que vous
24 montiez des opérations punitives et des attaques sur le terrain. Et cette personne
25 ajoute qu'il y aurait un lien direct entre vous et quelques cas de meurtres et que,
26 donc, vous avez du sang sur les mains.

27 Alors, est-ce que votre réponse est la même que tout à l'heure ?

28 R. [10:47:43] Non, ma réponse est la même, parce que, souvent, même

1 jusqu'aujourd'hui, le fait que mon nom a circulé parmi les Anti-balaka, j'ai des
2 adversaires pour essayer de... de me salir, hein. Ils vont dire que j'ai du sang sur...
3 sur la main. J'ai une main qui ne connaît jamais... Je ne suis pas un homme violent ;
4 je ne suis pas un homme violent. Et je suis convaincu qu'il faudrait propager le bien,
5 parler aux gens de... du bien, selon les vertus bibliques.
6 Les gens disent ça ; bon, ben, je sais pas. On n'a qu'à sortir un exemple de... de...
7 de... de la personne qui m'a... Je l'ai tuée avec quoi ? Je l'ai tuée avec quoi ? Alors,
8 ça, c'est... c'est... En tout cas, même aujourd'hui, parmi... il y a des gens qui, hein,
9 souvent, se permettent ce... ce... ce genre de luxe-là pour essayer de s'attaquer à moi.
10 Bon, pour eux, le... le simple fait que j'étais au milieu des Anti-balaka...
11 Moi, je... permettez-moi de dire que je... je... je suis fier de la mission que j'ai
12 effectuée parmi les Anti-balaka. C'était souvent sauver, c'était une mission pour
13 sauver, c'était une mission pour libérer les gens.
14 Quand j'arrive, hein, dans une base des Anti-balaka, je vois taper (*phon.*) quelqu'un
15 qui est ligoté, voilà mon argumentaire : je leur fais comprendre que, attention, ma
16 présence veut dire que c'est Dieu. Donc, libérez cette personne. Je ne veux pas que
17 vous puissiez faire du mal. Donc, il y a des Anti-balaka qui... qui... qui me
18 comprennent, d'autres ne comprennent pas. Alors, en tout cas, ça, c'est des... des
19 bonnes rumeurs, de bonnes fausses rumeurs.
20 Q. [10:49:29] Je voudrais rebondir sur quelque chose que vous avez dit, et je pense
21 que vous... je pense que vous essayez de me dire qu'il y a les rumeurs qui ont circulé
22 sur vous du fait de votre implication avec les Anti-balaka, mais vous êtes peut-être
23 pas le seul de la Coordination anti-balaka sur qui des rumeurs ont circulé, sur qui les
24 gens ont voulu dire des choses fausses ou impliquer dans des crimes ou salir la
25 réputation.
26 Et donc, évidemment, je... je vais revenir à... à mon client, M. Ngaissona. Est-ce que...
27 Est-ce que vous avez aussi entendu de fausses rumeurs de cette nature contre
28 M. Ngaissona ?

1 R. [10:50:09] Oui, il y a des fausses rumeurs sur Ngaïssona. Vous savez, avec
2 Ngaïssona, quand on doit manger, par exemple, ensemble, il me dit : « Pasteur,
3 prie » ; il me dit : « Pasteur, prie ». Et... Et donc, à chaque fois qu'on se retrouve, il me
4 dit : « Pasteur, prie ». Mais la prière est adressée... adressée à qui ? La prière est
5 adressée à Dieu. Écoutez, vous n'allez pas commettre des exactions, demander à
6 Dieu quelque chose.

7 Vous savez, je ne sais pas, le sentiment que nous avons, c'est la frustration ; le
8 sentiment que nous avons, c'est la frustration. Permettez-moi de vous dire...
9 Permettez-moi de vous dire que tout le temps qu'on a passé avec Ngaïssona,
10 permettez-moi de vous dire que je ne l'ai pas vu commettre du... faire du mal. Tout
11 le temps que nous avons passé ensemble, je vous dis que je ne l'ai jamais vu faire du
12 mal.

13 Parfois, les Anti-balaka attrapent des sujets musulmans, parfois c'est des Peul. On
14 amène ces sujets-là dans la maison de sa... dans la concession de son père, mais il va
15 tout faire pour les protéger et les envoyer au KM 5. Il a des... des relations dans le
16 monde musulman. Il va appeler ses amis, il va créer des conditions pour qu'on
17 emmène ces sujets musulmans au KM 5. Parfois, c'est des camions, des camions de
18 musulmans que les Anti-balaka ont braqués, et ils emmènent ça. Et quand Ngaïssona
19 est au courant, il va chercher des occasions pour que le propriétaire de ce véhicule
20 reprenne son... son bien. Tout le temps qu'on a passé ensemble, c'est ce genre
21 d'actions qu'on faisait parmi les Anti-balaka.

22 Et... Et je vais vous dire que ce n'est pas pour rien que le mouvement anti-balaka
23 s'est éclaté en deux.

24 Il y a la branche dure. La branche dure, c'est l'aile Mokom. Pour eux, il faudrait
25 toujours continuer dans le trouble de sorte qu'on puisse comprendre que Bozizé est
26 le... le... le seul maître de la situation et pour qu'on ramène.

27 Nous, avec la lecture de la situation, il fallait réintégrer... réintégrer le pays dans le
28 processus normal. Et c'est... c'est... c'est pour cette raison qu'on a failli me tuer ; c'est

1 pour cette raison qu'on a failli me tuer.

2 Donc, moi, je vous dis, hein, permettez-moi de vous dire que, personnellement, je
3 n'ai jamais vu Ngaissona faire du mal.

4 Q. [10:53:01] Je vous remercie beaucoup pour cette réponse. Et... Et on va revenir sur
5 certains des aspects que vous avez soulevés, mais un petit peu plus tard dans mes
6 questions. Mais, effectivement, on parlera de... de la division du mouvement, de
7 l'aile Mokom, et cetera. Mais merci, c'était une réponse très intéressante.

8 Je voudrais, maintenant, bouger un petit peu et discuter des origines et des raisons
9 de la création des groupes d'autodéfense anti-balaka.

10 On a déjà un petit peu parlé de ça, et je vais pas vous faire répéter, mais vous avez
11 expliqué, dans votre déclaration, c'était la première déclaration — et c'est aux
12 paragraphes 50 et 108 —, que les jeunes, les jeunes villageois ont rejoint les Anti-
13 balaka de façon spontanée parce qu'ils étaient en colère, quant à la façon dont ils
14 étaient traités par la Séléka.

15 Alors, ma question est la suivante : êtes-vous d'accord que l'objectif de ces groupes
16 d'autodéfense, de village en village, était tout simplement de se défendre contre la
17 Séléka ?

18 R. [10:54:13] Mais c'est exactement cela, Madame. C'est exactement cela. C'est-à-dire
19 que ça, c'est un contexte si, vraiment... vous savez, quand on avait fait diffuser, hier,
20 la vidéo... la vidéo avant la suspension de... de la séance, j'ai pleuré. J'ai pleuré. Vos...
21 Vos agents d'ici m'ont vu pleurer. Pourquoi ? Parce que c'était une situation horrible
22 qu'on avait vécue. Et on avait le sentiment que le... la RCA était abandonnée à la
23 merci des... des... de ces... ces mercenaires.

24 Alors ! Excusez-moi...

25 *(Le témoin pleure)*

26 Donc, la situation qu'on avait vécue était particulièrement difficile. Il n'y a... Même
27 les forces internationales qui étaient déployées en Centrafrique travaillaient comme...
28 il y a... donc, c'était le cas du contingent tchadien. Le contingent tchadien était

1 confondu à la Séléka. Je vous ai déjà dit, hier, qu'il y avait eu une marche pacifique
2 dans... dans le quartier Combattant, hein, Galabadja. Et quand le contingent
3 tchadien de la MISCA était arrivé, ils ont plutôt tiré sur la foule, et... et il y avait la
4 Sangaris qui était à côté. Ça, c'est pas loin de la base Sangaris de... la base M'Poko.
5 Comment expliquer de pareilles situations ? Des gens qui ne sont pas armés et qui
6 revendiquaient une situation, des gens en détresse, non loin de la base de l'armée
7 française, mais le contingent tchadien arrive et tire sur la foule.

8 Et donc, c'est des... des scènes de ce genre-là qu'on avait vécues à l'époque. Et... Et
9 donc, c'est ce qui a expliqué... Moi, je parle de l'instinct de survie : un peuple en
10 détresse va certainement chercher à se défendre, et... et c'est un peu comme ça qu'on
11 a... il y a eu des comités autodéfense un peu partout. Même le concept « Anti-
12 balaka », c'était venu après. Il y avait déjà des... des autodéfenses, mais c'est... c'était
13 venu après le... le concept de... de Anti-balaka. Mais, simplement, c'étaient des
14 jeunes de... de... — je connais même — des... des jeunes qui, volontairement, ont été
15 intégrer le mouvement. Dans ma déposition, j'ai même parlé de mon petit frère qui
16 avait intégré le... le mouvement. Alors, donc, c'était... cette situation chaotique qui
17 expliquait... qui explique, hein, la... la... — comment dirais-je — l'émergence de ce
18 mouvement anti-balaka. C'est un mouvement hétéroclite, c'est-à-dire que vous allez
19 voir que le gros problème qu'on avait connu, c'est parce qu'il n'y avait pas de
20 coordination en tant que telle. Donc, ils posaient des actes scandaleux parce qu'il n'y
21 avait pas de coordination.

22 Alors, le sens de la coordination anti-balaka qu'on avait donné à... à... à ce... à ce
23 moment-là, c'était pour essayer de les encadrer, essayer de... de... de les dissuader,
24 c'est-à-dire que essayer de briser leur élan de violence.

25 Voilà un peu ce que je peux dire là-dessus.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:55] Madame Proulx, je
27 pense que le temps est venu de prendre la pause, et nous poursuivrons à 11 h 30.

28 M^{me} L'HUISSIER : [10:58:09] Veuillez vous lever.

1 *(L'audience est suspendue à 10 h 58)*

2 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

3 M^{me} L'HUISSIER : [11:31:36] Veuillez vous lever.

4 Veuillez vous asseoir.

5 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:55] Maître Proulx, vous
7 avez la parole.

8 M^e PROULX (interprétation) : [11:32:09] Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [11:32:13] *(Intervention en français)* Rebonjour, Monsieur le témoin.

10 Avant la pause, on avait discuté du fait que les jeunes des villages avaient rejoint les
11 Anti-balaka par colère face au traitement et aux exactions de la Séléka. Donc, vous
12 m'aviez donné une réponse complète là-dessus, mais je voulais juste en ajouter un
13 petit peu... avoir un autre élément de réponse. Parce que, sans nier que Bozizé ait eu
14 des supporters à l'époque, est-ce qu'on est d'accord que les groupes d'autodéfense
15 créés dans les villages n'ont pas été créés dans l'objectif ou pour ramener Bozizé au
16 pouvoir ? On est d'accord ?

17 R. [11:33:01] C'est exactement cela. À ce moment-là, on ne pensait plus à Bozizé.
18 Bozizé nous a abandonné. Lui, en tant que bon militaire, il a plutôt fui. Au lieu... S'il
19 pouvait être un bon militaire, il aurait pu résister et organiser l'armée, mais il a fui.
20 Et donc, on ne pensait plus à Bozizé à ce moment-là. C'était simplement la survie des
21 population. C'était... Notre préoccupation principale, c'était retrouver la paix,
22 retrouver la... la sécurité.

23 Q. [11:33:37] Et en ce qui concerne spécifiquement les FACA qui se sont joints à ce
24 mouvement populaire, à ces groupes d'autodéfense, est-ce que vous êtes d'accord
25 qu'une des motivations, peut-être... peut-être la motivation principale de ces FACA,
26 c'était qu'ils avaient été humiliés et persécutés par la Séléka ?

27 R. [11:33:59] C'est exactement cela. Je vous ai déjà dit qu'ils étaient... les éléments
28 FACA étaient pourchassés dans les quartiers. Et on entendait dire qu'un élément

1 FACA a été enlevé. Dès qu'ils sont enlevés, on retrouve le corps.

2 Moi-même, à la maison, ils sont venus me manquer à la maison une première fois,
3 une deuxième fois, et au point que j'ai un cadet qui a une maison dans le quartier
4 Gobongo qui est... qui a dit : non, non, il n'est pas question d'attendre qu'on puisse...
5 que je sois mort pour qu'on se mette à pleurer. Donc, il m'a offert sa maison, et
6 comme il y a une clôture dans sa maison, il m'a offert ça. Donc, j'ai quitté, j'ai
7 déménagé de chez moi.

8 Donc, les FACA étaient particulièrement ciblés, et c'est ce qui a... nous a amenés,
9 étant donné qu'on était abandonnés, nous a amenés à nous organiser pour dénoncer.

10 Les FACA étaient particulièrement ciblés.

11 Q. [11:34:59] Je voudrais vous poser quelques questions concernant la préparation de
12 l'attaque du 5 décembre. Alors, je comprends bien que vous n'étiez pas impliqué
13 dans l'attaque, donc vos connaissances sont limitées sur... sur comment cette attaque
14 a été organisée. Mais dans votre... dans votre déclaration et... enfin, dans vos deux
15 déclarations, vous parlez du rôle que... enfin, vous dites que Sangaris aurait eu un
16 rôle dans la coordination de l'attaque du 5 décembre, et qu'ils auraient
17 apparemment promis des armes aux Anti-balaka. Pouvez-vous nous dire d'où vous
18 tenez ces informations ?

19 R. [11:35:44] Bon, vous savez, moi, je suis... je suis sociologue — je le... vous l'ai déjà
20 dit. Je me suis proposé à écrire un livre sur cet événement que nous avons connu, et
21 donc c'est ce qui m'a amené, après, à essayer de collecter, de glaner les informations
22 sur les origines, hein, du mouvement. Donc, quand je discutais avec les Anti-balaka,
23 je leur posais des questions pour savoir comment ils ont quitté les villages et tout ça.
24 Parce que jusqu'aujourd'hui, hein, je... c'est un projet, je dois écrire sur ce qu'on a...
25 sur l'histoire, sur ce qu'on a vécu. Je dois écrire.

26 Alors, donc, c'est un peu comme ça que j'ai eu ces... ces informations des Anti-balaka
27 disant que les... la Sangaris leur demande d'aller à tel endroit, on va leur donner des
28 armes. Donc, ils ont marché. Donc, ils ont utilisé les pistes, ils ont marché jusqu'à un

1 certain endroit, ils n'ont pas reçu les armes. On leur demande d'aller à tel endroit, on
2 va leur donner des armes ; et c'est comme ça qu'on les a fait bouger jusque derrière
3 la colline de Bazoubangui, toujours en leur faisant... promettant de leur donner des
4 armes, et ils n'ont... ils n'ont jamais eu ces armes.

5 Q. [11:37:09] Et donc, quand ils sont entrés dans Bangui — je pense que vous y avez
6 fait allusion, encore une fois, dans vos déclarations —, il sont entrés dans Bangui, les
7 jeunes, armés de bâtons et de machettes, c'est tout. C'est bien cela ?

8 R. [11:37:26] C'est un peu ce qu'on a vu. C'est-à-dire que le 5 décembre... le
9 5 décembre, moi, j'étais déjà dans la maison que mon... mon cadet m'avait offert...
10 offerte à Gobongo. Et quand ils devaient descendre de la colline de Bazoubangui,
11 c'était une colonne. Ils étaient en colonne, et ils... ce qu'ils avaient dans leurs mains...
12 ils ont traversé le quartier, traversé le quartier pour aller attaquer les éléments de la
13 Séléka. Mais ce qu'ils avaient en main, c'étaient des bâtons, c'étaient des machettes.
14 Et malheureusement, on leur a fait comprendre, à partir des gris-gris et des fétiches
15 qu'ils avaient, qu'ils étaient invulnérables. Et donc, malheureusement pour eux,
16 beaucoup étaient tués, hein, devant le siège de l'Assemblée nationale.

17 Moi, j'avais vu ça à la télé. C'était France 24 qui avait diffusé les images. Mais au
18 moins, il ont traversé le quartier Boy-Rabe avant d'aller pour se faire tuer.

19 Q. [11:38:26] Monsieur Ngaya, la Chambre, au cours de... de ce procès, a entendu des
20 allégations selon lesquelles les groupes d'autodéfense anti-balaka auraient été
21 soutenus, financés et armés par des individus proches de Bozizé ou par Bozizé lui-
22 même ou sa famille. Mais vous me dites : ils sont entrés dans Bangui avec des bâtons
23 et des machettes. Alors, est-ce que, quand vous les avez vus, ils vous ont donné
24 l'impression d'avoir été financés, armés et équipés adéquatement pour une bataille
25 comme la bataille de Bangui ?

26 R. [11:39:12] S'il vous plaît, je pense... je pense... je n'ai pas suffisamment
27 d'informations à ce niveau, mais je pense que si les Anti-balaka étaient armés, peut-
28 être que la Séléka n'aurait pas résisté, parce qu'ils étaient nombreux. Mais ils

1 n'étaient pas armés. Bon, maintenant, dire qu'ils étaient financés, armés, je ne sais
2 pas, je ne suis pas en mesure de vous dire.

3 Je peux vous dire un peu quelque chose qu'on avait vécu quand Bozizé était encore
4 au pouvoir. J'étais allé... en train d'aller au travail, la Séléka s'approchait de la ville
5 de Bangui. Et la... la rue... la voie que j'emprunte souvent passe par le siège du parti
6 Kwa Na Kwa, qui est le parti du Président Bozizé. Quand la Séléka s'approchait de
7 Bangui, beaucoup de jeunes étaient venus devant le siège pour demander des armes.
8 Bon, ils n'ont jamais eu ces armes. Bon, maintenant... Et c'est comme ça que la Séléka
9 est entrée dans Bangui.

10 Il y avait des armes au domicile de Francis Bozizé qui était ministre de la Défense. Ils
11 avaient un container où il y avait des... des PA, des... comment on appelle... des
12 gilets pare-balles. Il y avait des armements qui étaient restés intacts dans le
13 container, que les Séléka étaient venus prendre. Il y avait des armes, et ça, c'est... les
14 rumeurs aussi qu'on nous a... du fait qu'on... diffusées. Il y avait des armes à
15 Bossembélé. À Bossembélé, c'est un poste gardé par la... la Garde présidentielle, et il
16 y avait des armes là que la Séléka était venue récupérer.

17 Donc, moi, je ne sais pas à quel moment il y a eu cet armement et ce financement. Ça,
18 je n'ai pas les éléments pour affirmer ça ni infirmer. Je n'ai... je n'ai aucun élément.

19 Q. [11:41:20] Êtes-vous d'accord avec moi qu'à ce stade-là, c'est-à-dire avant et juste
20 après l'attaque sur Bangui, les groupes d'autodéfense Anti-balaka n'avaient pas de
21 projet politique, c'est-à-dire qu'ils voulaient se débarrasser de la Séléka, mais ils
22 n'avaient pas vraiment de plateforme au-delà de la chute du régime Séléka ; est-ce
23 que j'ai raison ?

24 R. [11:41:45] Vous avez parfaitement, raison. Il n'y avait... d'abord, il faut savoir qu'il
25 n'y avait pas de coordination. Donc, ils se... venaient... venaient partout. Et je... je
26 pense, hein... permettez-moi... bon, je n'ai pas inventé les choses, mais selon les... les
27 informations que j'ai eues, les rumeurs, c'est que c'est les... la Sangaris qui les a aidés
28 à progresser. C'est la Sangaris qui les a aidés à progresser vers Bangui.

1 Un peu plus tard, on a compris que c'était cette démarche-là qui devrait contribuer à
2 la... au déploiement de la... de la Sangaris et puis... pour mettre la pression, et
3 finalement, Djotodia avait démissionné. Ça, c'est un peu... ça, c'est un peu comme...
4 après qu'on avait essayé d'interpréter de cette manière-là. La Sangaris les a aidés à
5 progresser, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de coordination en tant que telle. D'abord,
6 eux, ils n'ont pas d'outils pour se coordonner, ils n'ont pas d'éléments de
7 transmission, de communication pour se coordonner, donc ils sont venus de partout.
8 En tout cas, c'est ce que je sais.

9 Q. [11:43:04] Je vais vous soumettre une information et je vous demanderai votre
10 opinion.

11 Mais d'abord, pour le besoin du procès-verbal, je vais faire référence — et ce n'est
12 pas pour montrer au témoin — au document de la Défense n° 39 qui est à CAR-OTP-
13 2072-1440, et plus spécifiquement à la page 1446.

14 Alors, ma question, Monsieur Ngaya, c'est : est-ce que vous aviez entendu dire, dans
15 les jours qui ont immédiatement suivi l'attaque du 5 décembre, qu'un groupe
16 d'Anti-balaka aurait demandé à Sébastien Wénézoui de les représenter comme
17 porte-parole ? Est-ce que ça vous dit quelque chose ?

18 R. [11:43:52] Bon, je crois... c'est-à-dire qu'après... Ça, c'est après, après le... l'attaque,
19 quand les Anti-balaka étaient déjà dans Bangui, et il y avait la préoccupation de
20 comment... briser leur élan à la violence. À ce moment-là, il fallait essayer de... de
21 prendre des contacts, et on a eu une réunion à Boeing. On a eu une réunion à
22 Boeing ; c'est à cette occasion que j'avais fait la connaissance de Wénézoui, de
23 Ngrémangou. Donc, bon, je ne connaissais pas encore le... quel... le rôle... il jouait
24 exactement... je ne connaissais pas quel rôle il jouait exactement. Mais maintenant,
25 dire que les Anti-balaka avaient demandé qu'il soit leur porte-parole, bon... moi, je...
26 je n'ai pas assisté aux réunions, je ne suis pas en mesure de vous le dire.

27 Q. [11:44:53] Hier, vous avez décrit comment, dans les semaines qui ont suivi
28 l'attaque, donc entre... entre l'attaque du 5 et fin décembre, début janvier environ, les

1 Anti-balaka des villages se sont retrouvés complètement laissés à eux-mêmes dans
2 Bangui. Et donc, est-ce que je comprends qu'à ce stade-là, il y a eu un stade de
3 flottement où personne ne s'est présenté ou a émergé immédiatement comme
4 pouvant être un chef ? Donc, ces Anti-balaka n'ont pas été immédiatement pris en
5 charge ou aidés dans une... enfin, dirigés. Est-ce que... est-ce que je comprends bien
6 ce que vous disiez hier ?

7 R. [11:45:38] Je vais vous donner une... un détail. Je vais vous donner un détail,
8 après, qui m'a permis de comprendre qu'il y avait eu beaucoup de choses. Quand les
9 Anti-balaka étaient derrière la colline de Bazoubangui, il y avait des gens qui
10 s'étaient positionnés déjà pour être leurs représentants. Parce que ces gens,
11 certainement, avaient des informations. Je vais donner un nom : il y avait un certain
12 Léopold Bara qui est... qui a été finalement ministre de la Jeunesse. Et s'il vous plaît :
13 il était déjà dans l'équipe qui a travaillé pour le renversement de Bozizé, mais quand
14 les Anti-balaka étaient derrière la colline, il a... il est monté les rencontrer là-bas et il
15 leur a proposé qu'il devrait être leur représentant parce qu'il y avait le sommet de
16 N'Djamena. Et comme ça, M. Bara a représenté les Anti-balaka à N'Djamena alors
17 qu'il a travaillé pour la chute de Bozizé.

18 Et je vais vous dire : il s'est retrouvé ministre de la Jeunesse — moi, j'étais directeur
19 général de la Jeunesse —, mais bizarrement, il a demandé que je sois relevé de mon
20 poste de directeur général de la Jeunesse. Si... s'il était véritablement un Anti-balaka,
21 peut-être qu'il m'aurait protégé. Mais il y a eu un décret pour me relever tout seul,
22 alors que tout le monde savait que j'étais un cadre compétent et je faisais des bonnes
23 choses concernant la jeunesse centrafricaine, mais bizarrement, cet Anti-balaka qui
24 représentait le mouvement anti-balaka a plutôt travaillé pour me relever.

25 Alors donc, voyez : des gens qui ont représenté les Anti-balaka, ils sortaient de
26 partout, parce que simplement, ils étaient dans des... des réseaux, des réseaux à un
27 niveau supérieur, à un niveau... un niveau international, hein, dans des complots. Et
28 pourtant... Ils représentaient les Anti-balaka, simplement parce qu'il n'y avait pas de

1 coordination, s'il vous plaît. S'il y avait eu une véritable coordination, on n'aurait
2 jamais eu des représentants d'Anti-balaka qui sortaient de toutes parts.

3 Q. [11:47:45] Donc, si je vous comprends bien, à l'époque, il y avait plusieurs
4 individus qui, en gros, se faisaient la compétition pour tenter d'émerger comme le
5 chef ; c'est bien ça ?

6 R. [11:47:58] Exactement, exactement. Ils voulaient exactement... parce que, en tout
7 cas, dans leur logique, ils voulaient se positionner, c'est-à-dire que ça devient une
8 guerre de positionnement sur le plan politique. Simplement parce que s'il y avait...
9 s'il y avait eu une coordination à ce moment-là, je ne pense pas qu'on pouvait
10 chercher à s'autoproclamer responsable des Anti-balaka. Mais ça va... parce qu'il y
11 avait... il y avait un vide. C'est pour ça que n'importe qui pouvait venir là et essayer
12 d'être représentant des Anti-balaka. Et l'exemple que je connais... Si vous permettez,
13 l'exemple que je connais, c'est le cas de Léopold Bara.

14 Q. [11:48:40] Vous avez discuté hier de... de cette période, décembre 2013, après
15 l'attaque, quand les Anti-balaka étaient laissés à eux-mêmes et malheureusement, se
16 sont retrouvés à commettre certains crimes dans Bangui.

17 Est-ce que, selon vous, l'absence de leadership anti-balaka à ce moment-là et le fait
18 que certaines personnes jouaient du coude, en gros, pour émerger comme le leader...
19 est-ce que cette absence, donc, de tête du mouvement a pu contribuer au manque de
20 discipline et à la commission de crimes opportunistes à l'époque ?

21 R. [11:49:23] C'est exactement ce qui a justifié notre implication. Vous savez, on était
22 dans le quartier où ils étaient basés. Ils étaient basés dans ce quartier,
23 malheureusement, ce quartier a déjà trop souffert des exactions avec les Séléka, et
24 qu'ils étaient arrivés, ils se sont mis à reprendre les mêmes exactions à l'endroit des
25 populations. C'est pour cela que nous... moi, personnellement, j'ai commencé à... les
26 gens du quartier qui me connaissaient déjà en train de défendre le... la population
27 par rapport à la Séléka sont venus vers moi pour dire que « non, Pasteur, il faut faire
28 quelque chose. Ne laisse pas la situation de ce genre. » C'est un peu comme ça, avec

1 les plaintes des populations, que moi, je me suis intéressé à la question pour que, de
2 temps en temps, j'essaye de... pour... L'approche... l'approche que j'avais, c'est
3 amener du bien aux Anti-balaka, et ça ouvre la possibilité de leur parler. Et c'est
4 pour ça qu'on a collecté de l'argent. Et quand on leur amène de l'argent et on leur
5 parle, c'est... notre message pourrait être entendu. Donc, c'est un peu dans ce sens-là
6 que, finalement, on s'était levés pour... pour... mais malheureusement, hein, être
7 dans... dans... ce... ce moment-là.

8 Q. [11:50:48] Et est-ce qu'à cette époque déjà, des gens qui n'étaient pas des Anti-
9 balaka ont pu profiter du chaos dans Bangui et ailleurs pour commettre des crimes
10 et faire porter le blâme sur les Anti-balaka ?

11 R. [11:51:08] Mais oui, c'est-à-dire que tout ça, ça fait partie de... des questions qui
12 nous ont poussés à... à proposer des actions d'encadrement. Vous allez voir qu'à un
13 certain moment, avec... quand Ngaïssona était venu, il fallait identifier les Anti-
14 balaka, parce qu'eux-mêmes, entre eux, ils se connaissent. Et donc, il fallait les
15 identifier, leur délivrer des cartes, parce qu'il y a des voleurs dans Bangui. Vous
16 savez que le pays était par terre, donc les voleurs du quartier profitaient de cette
17 situation pour poser des actes scandaleux en disant que c'est... c'est des Anti-balaka.
18 Et donc, une... ça, c'est une des raisons qui nous ont poussés à mettre en place la
19 police militaire qui était... et on a confié la responsabilité à Namsio et puis d'autres
20 qui... qui étaient, hein, quand même de bonne moralité pour qu'à chaque fois qu'on
21 attrape quelqu'un pour des actes, il faut l'amener à la gendarmerie. Et donc, c'est un
22 peu comme ça que... qu'on avait mis en place le... Donc, il y avait une confusion.
23 Beaucoup de voleurs profitaient de la situation pour dire que c'est les Anti-balaka. Et
24 il y a eu même des communiqués de presse qu'on avait fait sortir pour dénoncer
25 cela.

26 Q. [11:52:31] Effectivement, un peu plus tard, je vais vouloir discuter avec vous de la
27 police militaire et des ces communiqués. Mais pour le moment, je vous ramène
28 encore en décembre 2013 et au tout début 2014, avant l'arrivée de M. Ngaïssona. On

1 sent... enfin, on a vu, hier, par les e-mails et les... et les procès-verbaux que M^{me} la
2 Procureur vous a présentés... Est-ce que j'ai raison de... de croire qu'à ce moment-là,
3 le mouvement Anti-balaka tentait de s'organiser petit à petit et commence à
4 formuler des revendications politiques ?

5 R. [11:53:15] Mais oui, parce qu'il fallait quand même sortir, il fallait sortir de la crise.
6 Il fallait sortir de la crise. Et ça, nous, on ne peut pas le faire tant qu'il n'y a pas un
7 minimum d'organisation. Vous avez 50 000 jeunes — ça, c'est un chiffre
8 approximatif — considérés comme Anti-balaka et qui ont déjà eu connaissance du
9 maniement des armes. Comment... comment sortir de la crise si on n'a pas un
10 minimum d'organisation ? C'est pour cette raison qu'il fallait engager un processus
11 politique pour sortir de la crise.

12 Q. [11:54:05] Et donc, à cette époque toujours, fin décembre, début janvier, on l'a vu
13 hier avec les e-mails que vous aviez échangés à l'époque avec M. Ngaïssona, qui lui,
14 était toujours au Cameroun... vous l'avez tenu, M. Ngaïssona, au courant des
15 développements du CL... du CLNP... — pardon — du CLPC, du... du CNPS. Et
16 donc, est-ce que j'ai raison de croire que si vous pensiez bon à l'époque de le tenir
17 informé en lui faisant suivre des procès-verbaux de réunion et en lui envoyant ces e-
18 mails, c'est parce qu'il n'était pas lui-même, à ce moment précis, impliqué dans ces
19 organisations ; est-ce que j'ai raison ?

20 R. [11:54:58] Mes échanges avec Ngaïssona n'étaient pas parce qu'il était impliqué
21 dans une organisation. Mes échanges avec lui, d'abord, il est un... c'est l'ancien...
22 c'est mon ancien ministre de la Jeunesse. Il était déjà ministre de la Jeunesse, moi
23 j'étais directeur général de la jeunesse. Et c'est un homme politique qui est en exil à
24 un moment où on recherchait de l'aide et à un moment où, lui, il est en contact
25 permanent avec l'avocat qui est le... le responsable n° 1 de... du FROCCA — Front
26 de... machin. Donc, lui, comme il est à l'extérieur et nous, on recherchait de l'aide, il
27 était bien passé... pour faire passer un certain nombre d'informations. Je vous ai déjà
28 dit hier que c'est ce qui explique le fait... fait qu'il y a pas que lui que... avec qui j'ai

1 essayé de prendre contact. J'ai... je vous ai dit que j'ai essayé de prendre contact avec
2 les instances internationales, parce que nous, on recherchait de l'aide. Il fallait bien
3 qu'il y ait quelqu'un qui puisse être au-devant de la scène. Et... et c'est... c'est
4 justement cela... ce que j'ai fait.

5 Q. [11:56:11] Je voudrais vous montrer un e-mail que vous n'avez pas vu hier — c'est
6 le document de la Défense n° 74, et la référence est CAR-OTP-2124-0511.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 Alors, c'est un e-mail du 10 janvier 2014. Donc, M. Ngaïssona était encore au
9 Cameroun et vous lui transmettez, par cet e-mail, un procès-verbal — et je vous cite
10 « de la réunion de concertation des principaux responsables des Anti-balaka. »

11 Alors, est-ce que j'ai raison de croire, à la lecture même des mots que vous avez
12 choisis dans cet e-mail qu'à ce moment-là précis, le 10 janvier, vous ne considérez
13 pas que M. Ngaïssona faisait lui-même partie des principaux responsables anti-
14 balaka ?

15 R. [11:57:39] Je n'avais aucun soupçon, aucun soupçon pour croire que Ngaïssona,
16 faisait partie des Anti-balaka. Je... c'était... dans la... la même dynamique de nos
17 échanges, et toujours dans la même logique de... de partage d'informations que je lui
18 ai ventilées, parce que, bon, il fallait nous engager dans un processus politique pour
19 rechercher des solutions de sortie de crise.

20 S'il vous plaît, c'est pour cette raison, que vous voyez, je dis, on a les principaux des
21 responsables des Anti-balaka et une copie de cette... cette réunion a été « remis »...
22 une copie du procès-verbal a été « remis » aux partenaires de la Sangaris.

23 Q. [11:58:34] Je voudrais vous montrer brièvement la... la pièce jointe à cet e-mail.
24 Alors, vous l'avez vue hier, mais je voudrais quand même qu'on l'affiche — et c'est
25 dans le classeur de la Défense, le document 75, la référence est CAR-OTP-2124-0512.

26 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

27 Et je voudrais aller à la page 0513.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Alors, tout en bas, on voit que les individus qui signent ce document, ce procès-
2 verbal, sont Wénézoui et Ngrémangou.

3 Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que ces deux-là, ces deux individus,
4 Wénézoui et Ngrémangou, étaient probablement, à ce moment-là, parmi les
5 principaux responsables des Anti-balaka ?

6 R. [11:59:58] Bon, je crois, c'est-à-dire dans cette réunion, c'est l'impression que
7 j'avais eue, c'est-à-dire qu'ils se... bon, ils étaient là, comme les responsables. Parce
8 que, bon, quand la réunion a... a eu lieu, c'était sous leur... leur présidence ; c'était
9 sous leur présidence. C'est pas pour rien que Ngrémangou a signé comme président
10 de la séance, et Wénézoui en tant que rapporteur de la séance. Mais c'est à ce
11 moment que je devais comprendre. Je sais pas... je peux pas déterminer le niveau de
12 responsabilité des deux par rapport au mouvement, mais au moins, durant la
13 réunion, je... j'ai vu qu'ils étaient quand même responsables, quoi.

14 Q. [12:00:51] Donc, je vous ramène quelques jours...

15 R. [12:00:55] Euh...

16 Q. [12:00:57] Oui, allez-y.

17 R. [12:00:59] Bon, c'est comme je l'ai déjà dit, hein, il faudrait situer ça, hein, dans,
18 hein, le processus de recherche de... de sortie de crise. C'est un peu dans ce sens-là
19 qu'il faudrait situer ça, mais moi, à mon niveau, déterminer le niveau de leurs
20 responsabilités par rapport au mouvement, je ne sais... je n'ai pas les éléments, je n'ai
21 pas les éléments, mais au moins, c'est une réunion qui devrait... dont le principal
22 objectif, c'est : comment on peut créer des conditions. Vous savez, qu'il s'agisse de
23 Ngrémangou comme Sébastien Wénézoui, ce sont des gens de... de l'ethnie gbaya
24 comme moi. Donc, voilà un peu comment il faut voir la chose.

25 Q. [12:01:39] Alors, je voudrais maintenant vous ramener quelques jours plus tard.

26 M. Ngaissona est rentré à Bangui, le 14 janvier 2014. Et dans votre déclaration, c'est
27 la... la deuxième déclaration qui est au... à l'item n° 64 dans la liste des documents de
28 la Défense — et je crois que je n'avais pas encore donné la référence de cette

1 déclaration de 2018 — alors, c'est le CAR-OTP-2107-6197.

2 Dans votre déclaration, vous racontez que le jour où M. Ngaïssona est rentré, il y
3 avait une foule de gens devant chez lui qui fêtaient son retour.

4 Pourquoi, selon vous ?

5 R. [12:02:31] Bon, M. Ngaïssona avait... je vous ai dit... déjà dit ça, avait une
6 réputation au sein de la population, une réputation d'homme de bien et ça créait un
7 sentiment favorable de la population vis-à-vis de sa personne.

8 Le fait... parce que quand la Séléka était entrée dans Bangui, lui, il était malade. Il
9 était malade et il était parti dans la Lobaye se faire soigner à l'indigeanat. Et quand la
10 Séléka était entrée dans Bangui donc, de son point... de son lieu de... comment dirais-
11 je, de... de soins, il a... il a fui pour aller au Cameroun. Bon, le fait qu'il soit revenu,
12 en tout cas, la population, hein, s'est retrouvée... était... était plutôt joyeuse de son
13 retour. Donc, c'est ce qui expliquait que c'était tout... il y avait une foule de gens
14 depuis l'aéroport jusqu'à... jusqu'à Boy-Rabe et c'était une sorte de liesse populaire.
15 Mais ça, c'est surtout lié à la... la personne même de Ngaïssona tel qu'il avait une
16 réputation dans la ville de Bangui.

17 Q. [12:03:56] Dans votre déclaration de 2016, vous avez expliqué qu'à son retour à
18 Bangui, M. Ngaïssona avait réuni les commandants de zone pour gagner le contrôle
19 des différents groupes. Alors, est-ce que... est-ce que je comprends bien qu'on peut
20 déduire de... de cela que les... les commandants de zone étaient déjà en place quand
21 M. Ngaïssona est rentré ? Donc, c'est pas lui qui a nommé les commandants de
22 zone ?

23 R. [12:04:28] Non, ce n'est pas lui qui a nommé les commandants de zone. Les Anti-
24 balaka étaient déjà à Bangui. Et le... il y avait un... une sorte de vide. Il y a une... il y a
25 un vide quant à ce qui concerne les messages à porter, il y a des messages à porter à
26 l'attention de... des autorités politiques de l'heure. Il y avait un vide. Je ne sais pas, je
27 n'étais pas à la réunion, je ne peux pas vous dire comment est-ce que ça s'est passé
28 pour que, lui, il soit désigné coordonnateur des... des Anti-balaka, mais à mon sens,

1 c'était pour répondre à... à cet... ce souci de porte-voix, de porte-voix des Anti-
2 balaka.

3 Je suppose que c'est ce qui a... bon, je n'ai pas... je n'ai pas le droit de supposer, mais
4 je pense que... je pense que c'est ce qui a poussé ces ComZone à le désigner.

5 Et vous savez, il y avait une autre question, c'est-à-dire que le... les Anti-balaka
6 s'étaient perdus ; ils n'avaient pas de moyens de... de se prendre en charge : pour
7 manger, déjà, c'est un problème. Ils avaient des femmes, parfois, il y a leurs femmes
8 qui... qui accouchaient. Et donc, M. Ngaïssona, compte tenu de sa réputation, ils
9 avaient l'habitude de « lui » donner de l'argent facilement. C'est un peu... c'est un
10 peu un paramètre qu'il faut prendre en compte, hein, finalement, pour qu'il soit
11 désigné coordinateur des Anti-balaka.

12 Q. [12:06:15] Donc, à l'époque, où M. Ngaïssona a réuni ces commandants de zone,
13 j'ai bien compris que les... les commandants de zone n'étaient pas sous un
14 commandement unique, ils étaient laissés à eux-mêmes et M. Ngaïssona, à ce
15 moment-là, a tenté de les rassembler sous son leadership ; c'est bien ça ?

16 R. [12:06:37] C'est bien ça puisque, tout au long du processus, vous allez voir que les
17 commandants de zone avaient... jouissaient d'une autonomie et ils étaient
18 autonomes, hein. Tu n'as pas d'ordres à leur donner. Il fallait toujours négocier avec
19 eux. Il n'y a pas d'ordres à leur donner, il faut négocier avec eux. Je vais vous dire...
20 je vais vous dire, une fois au moins, j'ai vécu, à des moments où Ngaïssona...
21 Ngaïssona sentait qu'ils allaient poser des actes scandaleux. Il pouvait s'agenouiller
22 devant eux pour leur dire : « Non, ne faites pas ça » ; il s'agenouille devant eux pour
23 leur dire : « Non, ne faites pas ça. »

24 Donc, c'est des gens qui étaient autonomes et l'approche... l'approche qui était
25 développée par Ngaïssona — et moi, j'étais avec lui, hein, c'est... son approche, c'est
26 souvent leur donner de l'argent et leur parler. Et donc... c'est un peu cette stratégie
27 qu'il avait utilisée et voilà, un peu, hein, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas d'ordre.

28 Une fois, on était ensemble, on était ensemble, Andjilo est arrivé, a tiré en l'air, donc,

1 pour nous intimider, et puis... Vous voyez, c'est comme ça qu'on a fonctionné, hein,
2 durant tout ce temps. Il fallait négocier avec eux ; on n'avait pas d'ordre à donner. Ils
3 attrapent... quand ils prennent le véhicule de quelqu'un, il fallait venir négocier pour
4 qu'on puisse restituer la... la voiture. Quand on prend la moto... moi-même, ils m'ont
5 pris... ils ont pris ma grosse moto, ils ont pris le véhicule de fonction qui m'avait été
6 affecté. Vous voyez, ce sont... c'est des gens qui n'étaient pas... il n'y avait pas de
7 commandement en tant que tel pour les nommer ; il fallait toujours négocier avec
8 eux.

9 Q. [12:08:36] Je voudrais maintenant vous montrer un document qui est à l'onglet
10 n° 31 dans le matériel de la Défense — le numéro de référence est CAR-OTP-2030-
11 0280, et c'est un document qui s'intitule « Organigramme du mouvement anti-
12 balaka ».

13 Et j'aimerais que vous preniez un moment pour regarder les deux pages du
14 document et j'aurai une question par la suite.

15 *(Le témoin s'exécute)*

16 R. [12:09:47] Oui, quel... je dois faire un commentaire ; c'est ça ?

17 Q. [12:09:52] Regardez d'abord les... les deux pages, parce qu'il y a une deuxième
18 page, et ensuite, je vous poserai une question.

19 Vous avez bien lu... pardon, j'ai pas... Vous avez bien regardé le document ?

20 R. [12:10:53] Oui, j'ai regardé.

21 Q. [12:10:55] Est-ce que vous avez déjà vu cet organigramme ?

22 R. [12:11:01] C'est la première fois que je vois cet organigramme. Simplement, il
23 faut... faut comprendre que ça se situe dans le processus de... de structuration, hein,
24 politique pour voir comment est-ce qu'on doit apporter les messages des Anti-
25 balaka. Vous voyez par exemple, un... un homme comme Léopold Bara qui figure
26 dans... sur la liste, qui n'a... qui n'était jamais anti-balaka, mais qui est bien sur la
27 liste, donc, il y a des noms comme ça. Et donc, ça, ça se situe au niveau de... de
28 comment on doit engager le processus politique par rapport à la... à la sortie de crise.

1 C'est un peu ce que je peux dire là-dessus.

2 Q. [12:11:45] Je voudrais vous donner un petit peu de contexte sur ce document, et je
3 vais faire référence à un autre document, que, malheureusement, je ne peux pas vous
4 montrer, mais pour le procès-verbal et pour la Chambre, je vais faire référence au
5 document de la Défense n° 25, CAR-OTP-2027-2290, et en particulier au
6 paragraphe 54.

7 Alors, c'est un individu rencontré par le Bureau du Procureur qui parle de
8 l'organigramme que je viens de vous montrer et qui explique ce qui suit ; alors, il
9 dit : « Mokom a organisé une réunion avec tous les ComZone de Bangui à Boeing
10 derrière l'aéroport de M'Poko. Mokom a proposé un organigramme aux chefs anti-
11 balaka. Il voulait être le coordinateur du mouvement. Les chefs anti-balaka n'étaient
12 pas d'accord avec lui parce qu'il ne parlait que d'un retour à l'ordre constitutionnel.
13 Ils ne voulaient plus être considérés comme des pro-Bozizé. Les chefs anti-balaka ont
14 décidé de se rendre chez Ngaïssona l'après-midi même. »

15 Alors, ma question est la suivante : est-ce que vous étiez au courant ? Est-ce que vous
16 saviez que, dès janvier 2014, Mokom se voyait comme coordonnateur général du
17 mouvement ?

18 R. [12:13:39] Bon, je n'avais pas d'information précise là-dessus... je n'avais pas
19 d'information précise là-dessus. Ce que je sais, c'est qu'il y avait un... une lutte de
20 leadership. Il y avait Mokom, il y avait Wénézoui, hein, qui voulaient absolument
21 prendre la tête des Anti-balaka, il y avait Léopold Bara, aussi, hein, il y avait les
22 Anti-balaka du sud, les Anti-balaka du nord. Donc, vous voyez, donc, c'est... il y
23 avait une sorte de lutte de... positionnement, simplement. Bon, c'est... c'est
24 simplement parce que les gens voulaient apparaître, hein ; les gens voulaient
25 paraître.

26 Q. [12:14:30] Donc, êtes-vous satisfait... êtes-vous — pardon — d'accord que ces
27 individus que vous venez de nommer Mokom, Wénézoui, Bara, et peut-être d'autres
28 encore, n'étaient pas satisfaits de la nomination de Ngaïssona comme coordonnateur

1 général ?

2 R. [12:14:48] Oui, puisque, un peu... plus tard, vous allez voir que Wénézoui aussi a...
3 a créé sa branche ; il y a eu la première scission... la première scission, c'est celle de
4 Wénézoui. Et donc, c'est par après que le mouvement s'est vraiment, il y a eu une
5 scission suffisamment claire. Mais la première scission, c'était provoqué par
6 Wénézoui, qui... et puis vous allez voir que Bara se revendiquait des Anti-balaka du
7 sud, c'est-à-dire la zone de Bimbo, et cetera. Ça, c'était... leur représentant, c'était
8 Bara, et donc, le leadership de Ngaïssona s'était contesté, contesté par... par les...
9 ces... ces gens que je viens de citer. Et... et là où Ngaïssona, finalement, a eu la faveur
10 des ComZone, c'est parce que Ngaïssona était un bienfaiteur ; Ngaïssona était un
11 bienfaiteur. C'est ce qui a permis, si vous voulez voir, à favoriser qu'il soit,
12 finalement, le coordonnateur. C'est simplement parce qu'il a... il... il donne de
13 l'argent facilement ; c'est simplement ça.

14 Q. [12:16:04] Et donc, vous êtes d'accord que le leadership de Ngaïssona était
15 contesté depuis le tout début, depuis sa nomination.

16 R. [12:16:14] Oui. C'est-à-dire que dès que le... dès qu'il était revenu, il a été... les
17 ComZone, bon, j'étais pas à la réunion, les ComZone ont décidé de... de l'avoir
18 comme coordonnateur. Mais un peu plus tard, c'est-à-dire que, très tôt déjà, il y avait
19 cette contestation. Et les principaux instigateurs de la contestation, c'est Wénézoui,
20 Bara, et cetera. Et ça, c'est les choses qu'on avait vécues, hein, là, ce qu'on avait vécu.

21 Q. [12:16:49] Alors, je voudrais parler un petit peu de l'effet que ces contestations du
22 leadership ont pu avoir sur le mouvement.

23 D'abord, vous avez décrit Mokom comme étant un radical. Alors, est-ce que... est-ce
24 qu'à votre avis, le fait qu'il ait eu des opinions radicales a pu avoir un impact sur la
25 façon dont il s'est comporté au sein du mouvement, ou dont il a exercé ses fonctions
26 de commandant des opérations ?

27 R. [12:17:19] Le... l'impact que ces contestations avaient eu, c'est... c'est simplement...
28 ça a contribué à bloquer le processus de normalisation, c'est-à-dire que ces... les

1 effets, c'est que, au lieu qu'on puisse être ensemble pour dissuader les... les élans de
2 violence des Anti-balaka, le fait que le leadership de Ngaïssona était contesté a
3 plutôt contribué à... à entretenir le comportement violent des Anti-balaka.

4 Vous allez voir que... si vous permettez, vous allez voir qu'à un certain moment, il y
5 a eu des... des attaques — est-ce que c'est vers le KM 5 — et puis après, on va parler
6 de Nairobi, et puis voilà, vous allez voir que c'est les Mokom qui sont allés à
7 Nairobi, parce que dans leur approche, il fallait entretenir le trouble jusqu'à ce qu'on
8 puisse ramener Bozizé ; dans leur approche, c'était ça.

9 Q. [12:18:33] Dans votre déclaration, vous... c'est la première déclaration de 2016 —
10 document 60 de notre liste de matériel —, vous faites un peu la... vous expliquez
11 l'organigramme du mouvement et dans ce contexte-là, vous dites que Mokom était
12 sous l'autorité hiérarchique directe... hiérarchique directe de M. Ngaïssona. Mais je
13 comprends bien que, en réalité, Mokom opérait de son côté, qu'il avait ses idées à
14 lui, son... son agenda à poursuivre. Et donc, est-ce que cette autorité hiérarchique
15 directe, elle était pas finalement plutôt théorique que manifestée dans la réalité ?

16 R. [12:19:22] Vous allez... vous avez utilisé le mot : ce schéma... on m'a... c'est ce qui
17 m'a été demandé, hein, ça, c'était notre première rencontre avec l'équipe de... de la
18 CPI, il fallait schématiser, hein, le... l'organigramme. Donc, c'est plutôt théorique.

19 Vous allez voir que Mokom signait des ordres de mission lui-même pour aller...
20 pour aller en province. Ce n'est pas Ngaïssona qui signe son... son ordre de mission.
21 Je pense que quand on avait... on... a eu la première rencontre avec l'équipe de la
22 CPI, ils m'ont présenté des ordres de mission signés par Mokom — ils m'ont
23 présenté ça. Et je leur ai fait voir, hein, la présentation des ordres de mission, que je
24 faisais moi signer... moi, je rédigeais pour Ngaïssona et ce que Mokom pouvait
25 signer lui-même. Alors, donc, je... je pense que vous devrez avoir les éléments de...
26 dans le dossier.

27 Q. [12:20:27] Pour finir sur Mokom, pour le moment, est-ce que vous êtes d'accord
28 que, enfin, Mokom est un radical, il a, lui-même, des visées sur le leadership du

1 mouvement, et dans cette optique-là, est-ce qu'il est possible que Mokom ait pas
2 toujours rapporté ses actions à Ngaissona ? Et est-ce qu'il est possible, aussi, qu'il ait
3 utilisé sa position dans le mouvement pour son propre avancement plutôt que pour
4 l'avancement de la paix prônée par Ngaissona ?

5 Q. [12:21:01] Mais vous savez, à ce moment-là, on pouvait pas évaluer les intentions
6 des gens ; tout était encore dans l'ombre. Mais très longtemps après, vous pouvez
7 simplement constater pour vous rendre que Mokom avait son agenda caché.

8 Ce n'est pas pour rien que, moi, je devais être tué par Mokom père. C'est-à-dire que
9 ce n'est pas pour rien qu'il m'a fait... monté ce complot pour qu'on puisse
10 m'assassiner. Heureusement que ça n'a pas marché. C'est parce qu'ils ont leur
11 logique à part — Mokom père et Mokom fils. Donc, ils avaient leur agenda. Et je
12 vous ai déjà dit que, eux, ils sont des proches parents à Bozizé. Pour eux, aujourd'hui
13 — s'il vous plaît, c'est des gens qui sont très limités intellectuellement, et que... —
14 dans leur logique, c'est quand Bozizé sera au pouvoir que, eux, ils peuvent
15 apparaître sous le soleil. Donc, c'est un peu pour cette raison qu'on ne peut pas... on
16 ne pouvait pas s'entendre avec eux.

17 Q. [12:22:13] Je voudrais, maintenant, parler brièvement de... de Wénézoui. Vous
18 l'avez déjà décrit comme quelqu'un qui tentait, aussi, d'avoir plus d'influence au
19 sein du mouvement et qui, au début, dirigeait sa propre branche du mouvement, et
20 plus tard, encore, s'est séparé.

21 Mais... mais là, je vous ramène à une interview qu'il aurait... enfin, qu'il a donnée le
22 3 mars 2014. Et je voudrais vous en faire écouter une petite portion — c'est le
23 document de la Défense n° 41, CAR-OTP-2076-0825. Pour les interprètes, la
24 transcription est au document 70, à CAR-OTP-2122-7403. Et je voudrais qu'on écoute
25 à partir du début jusqu'à 2 min 40, s'il vous plaît.

26 Peut-être, j'attends que les interprètes me fassent signe et s'ils sont prêts et s'ils sont
27 la transcription devant eux.

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:23:34] Cela peut être diffusé en public ?

1 M^e PROULX (interprétation) : [12:23:37] Oui, en effet.
2 R. [12:23:42] S'il vous plaît.
3 M^e PROULX : [12:23:44]
4 Q. [12:23:44] Oui, Monsieur le témoin, allez-y.
5 R. [12:23:46] Est-ce que je peux avoir une...
6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:49] Nous allons
7 toutefois essayer de montrer cette vidéo et je ne sais pas pourquoi les interprètes
8 n'ont pas accès à la transcription.
9 *(Diffusion de la vidéo)*
10 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2076-0825,*
11 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
12 *française]*
13 *[00:00:00. Début de l'enregistrement]*
14 « Journaliste : Sébastien WENEZOU, bonjour !
15 SW : Oui, bonjour.
16 Journaliste : Vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec les déclarations des
17 certaines personnalités sur la coordination des ANTI-BALAKA, pourquoi cette
18 réaction ?
19 SW : C'est des déclarations qui tendent à diviser notre mouvement, tant que notre
20 mouvement au début a pour but, tout simplement de lutter pour avoir la liberté.
21 Donc, ces déclarations de M. NGAÏSSONA et du capitaine KOKATÉ, tendent à
22 diviser notre mouvement. On n'est pas d'accord.
23 Journaliste : Votre réaction est-elle une manière de dire que votre mouvement fait
24 l'objet d'une récupération politique ?
25 SW : Oui, effectivement selon les déclarations que les uns ou les autres font sur les
26 ondes, ça prend une tournure politique, et pour éviter qu'il ait des dérapages, nous
27 souhaitons rester dans la logique des choses. Nous ne voulons pas que les hommes
28 politiques récupèrent notre mouvement pour créer des désordres ou bien de

1 chercher des postes par-ci par-là. On n'est pas d'accord.

2 Journaliste : Donc, vous ne reconnaissez pas M. Patrice Edouard NGAÏSSONA
3 comme votre coordonnateur national et Joachim KOKATÉ comme coordonnateur
4 militaire ?

5 SW : Initialement il y a des coordonnateurs, le coordonnateur général, il s'appelle ;
6 Maxime MOKOM. Mais M. NGAÏSSONA est pris en tant que responsable politique
7 des ANTI-BALAKA. Le problème c'est ça. Parce que nous sommes un mouvement,
8 nous sommes arrivés au niveau de la ville, par rapport à nos actions et puisqu'on n'a
9 pas de responsable politique, en commun accord avec tous les éléments de BOEING,
10 BOY-RABE, de province et puis de PK9 et BIMBO, nous avons choisi
11 M. NGAÏSSONA comme responsable politique. Mais M. KOKATÉ, on ne le
12 reconnaît pas au début, mais quand tous les 2 sont arrivés à BANGUI, vous allez
13 voir qu'il y a des groupuscules de gens qui vont chez le chef de l'état pour être reçu
14 par-ci par-là, c'est à ce niveau que le chef de l'état ne veut pas que 1 groupe ou
15 2 groupes viennent le voir. Donc, le chef de l'état a conseillé maintenant aux groupes
16 de faire une mise en place d'un bureau, c'est à ce niveau qu'en commun accord avec
17 M. NGAÏSSONA, KOKATÉ, BARA, ils ont créé un bureau et ils ont élu
18 M. NGAÏSSONA comme le coordonnateur général de ce bureau qui est disponible
19 pour être reçu par le chef de l'état dans les nécessités de travail, voilà le problème.
20 Mais il n'est pas question que demain NGAÏSSONA va à la radio ou bien
21 M. KOKATÉ va à la radio, créer de dissidence, là on n'est pas d'accord. La
22 déclaration de M. KOKATÉ, qui disait qu'il y a des ANTI-BALAKA du Sud et il y a
23 des ANTI-BALAKA de Nord, il n'y a pas des ANTI-BALAKA du Sud et il n'y a pas
24 des ANTI-BALAKA du Sud [phon.]. Nous sommes des ANTI-BALAKA, nous avons
25 un seul objectif c'est de chasser DJOTODIA du pouvoir parce que ses éléments ont
26 fait des exactions sur la population civile. Voilà notre but. Donc, il faut essayer de
27 calmer leur tension.

28 [00:02:40] »

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:26:50] Merci beaucoup aux
2 interprètes. J'ai pu suivre, m'appuyant sur l'original en français également.

3 Votre question, Maître Proulx.

4 M^e PROULX : [12:27:04]

5 Q. [12:27:04] Monsieur le témoin, vous êtes d'accord que ces déclarations de
6 M. Wénézoui qu'on vient d'entendre sont une contestation de la vision et du
7 leadership de M. Ngaïssona ?

8 R. [12:27:15] Mais c'est... c'est... c'est exact, Madame, c'est exact. En fait, c'est ce... ce
9 qui a... Je suis plutôt heureux que vous puissiez passer cette... cette... ce document
10 audio. Je suis plutôt... C'est exactement ce que j'ai... j'ai dit, hein. Ça... Ça... Ça me
11 rappelle exactement comment les choses se sont passées. C'est pour dire que, en fait,
12 c'est quand il était revenu à Bangui, hein, c'était pour engager le processus politique
13 de sortie de crise, qu'on avait trouvé que lui, il était la... la personne pour porter leur
14 voix. Ce n'était pas... C'est... En fait, c'est ce que l'autre a dit. Vous avez vu que
15 Wénézoui, il parle plutôt en tant que Anti-balaka et il y a un certain nombre de
16 personnalités qu'il ne reconnaît pas.

17 Q. [12:28:11] Il y a une chose qui m'a frappée dans cette audio, c'est que
18 M. Wénézoui dit clairement que le coordonnateur général des Anti-balaka s'appelle
19 Maxime Mokom et il dit que M. Ngaïssona est le responsable politique. Alors, est-ce
20 qu'il sous-entendu que, selon lui, sa... sa vision des choses, c'est que le rôle de
21 M. Ngaïssona se limite à établir un projet politique, mais que la véritable gestion
22 interne du mouvement devrait appartenir à M. Mokom ?

23 R. [12:28:48] C'est exactement cela, Madame. Les vrais Anti-balaka se connaissent
24 entre eux. C'est simplement ce que ça veut dire : les vrais Anti-balaka, ils se
25 connaissent entre eux. Et... Et nous autres, on était là, parce que, bon, on avait besoin
26 de nous. C'est... C'est... C'était un peu ça. Et on avait... Ils avaient besoin... Eux, ils
27 avaient besoin. C'est... La... La toute première personne dont ils avaient besoin, c'est
28 M. Ngaïssona. Ils avaient besoin de lui en tant que responsable politique. Mais ça, ça

1 se justifie par le fait qu'il fallait engager un processus de sortie de crise.

2 Q. [12:29:24] J'ai une dernière question sur ce qu'on vient d'entendre.

3 M. Wénézoui dit... Enfin, M. Wénézoui, dans le... dans l'audio, accuse M. Ngaïssona
4 de créer de la dissidence ; est-ce que vous savez à quoi il fait référence ?

5 R. [12:29:42] C'est difficile pour moi de vous dire avec exactitude, parce que, à ce
6 moment-là, les questions qui opposaient Wénézoui à Ngaïssona, bon, moi
7 personnellement, je n'avais pas suffisamment d'éléments là-dessus.

8 Q. [12:30:08] Je vais, maintenant, me référer à... à un document qui est à
9 l'onglet 68 dans le matériel de la Défense, et la référence, c'est le CAR-OTP-212...

10 R. [12:30:25] C'est où ?

11 Q. [12:30:27] Oui, pardon, allez-y.

12 R. [12:30:28] S'il vous plaît, s'il vous plaît, je souhaite obtenir une pause de... de deux
13 ou trois minutes, parce que je veux me soulager.

14 M^e PROULX (interprétation) : [12:30:39] Monsieur le Président, est-ce qu'on peut
15 faire une petite pause ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:46] Bien entendu.

17 Est-ce qu'on pourrait pas s'arrêter maintenant pour la pause déjeuner, jusqu'à
18 13 h 30 ?

19 Donc, nous allons faire la pause déjeuner jusqu'à 13 h 30. Ce qui fait une heure de
20 pause.

21 M^{me} L'HUISSIER : [12:31:16] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est levée à 12 h 31)*

23 *(L'audience est reprise en public à 13 h 34)*

24 M^{me} L'HUISSIER : [13:34:52] Veuillez vous lever.

25 Veuillez vous asseoir.

26 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:35:01] Rebonjour.

28 Vous avez toujours la parole, Maître Proulx, bien entendu.

1 Vous savez que la dernière session n'a duré qu'une heure. Je suppose que vous
2 n'aurez peut-être pas besoin des huit heures prévues. Donc, peut-être que nous
3 pourrions avoir une session d'une heure et demie maintenant et terminer à 15 heures
4 aujourd'hui ; mais c'est à vous de voir. Peut-être que vous pouvez nous le dire.

5 M^e PROULX (interprétation) : [13:35:56] Merci, Monsieur le Président.

6 Je crois que nous avançons moins vite que je ne l'avais prévu, mais j'avais revu mon
7 estimation à la baisse à sept heures. Donc, j'aurai besoin, peut-être, de deux séances
8 demain et peut-être une partie de la troisième.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:36:15] Très bien. Mais la
10 journée de demain sera suffisante, mais M^{me} Dimitri nous a dit qu'elle avait
11 l'intention de mener son contre-interrogatoire jusqu'à vendredi ou samedi peut-être.

12 M^e DIMITRI (interprétation) : [13:36:28] Je réduis le nombre de questions de manière
13 drastique, alors que j'écoute mes collègues. Donc, mon estimation sera revue à la
14 baisse. Mais je souhaite aborder un certain nombre de thèmes qui ne seront pas
15 abordés par ma consœur, car ils portent spécifiquement sur M. Yekatom ou sur
16 d'autres aspects ou d'autres vidéos qui sont sur notre liste, mais pas sur la liste de
17 Ngaissona.

18 Quoi qu'il en soit, je réduis le nombre de mes questions afin de ne pas me répéter.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:36:59] Bien entendu, c'était
20 une boutade. Bien entendu, dès lors que deux équipes mènent un
21 contre-interrogatoire, il y a, parfois, des chevauchements et l'on peut faire des
22 ajustements au fur et à mesure. Il y a des sujets qui... qui intéresseront votre équipe
23 mais qui sont déjà abordés lors du contre-interrogatoire de M^e Proulx.

24 Maître Proulx, vous avez la parole. Veuillez continuer.

25 M^e PROULX (interprétation) : [13:37:27] Merci, Monsieur le Président.

26 Q. [13:37:30] (*Intervention en français*) Monsieur Ngaya, bon après-midi.

27 R. [13:37:33] Oui, je vous entends.

28 Q. [13:37:37] Avant la pause déjeuner, je vous avais fait écouter un audio de

1 M. Wénézoui qui datait du 3 mars 2014. Et donc, vous avez répondu à certaines
2 questions sur ce que vous avez entendu.

3 Maintenant, je voudrais vous lire un extrait d'une autre interview... Pardon, ce n'est
4 pas une interview, c'est une... c'est les propos de M. Wénézoui qui ont été rapportés
5 dans le cadre d'une rencontre avec la ministre Antoinette Montaigne Moussa qui, je
6 crois, était la ministre de la réconciliation. E je... je vais tout simplement vous lire une
7 partie de la transcription, parce que — pour la Chambre, je devrais noter — il existe
8 donc une vidéo, et... mais la raison pour laquelle je choisis de ne pas faire jouer la
9 vidéo, c'est parce qu'elle est en sango et que je ne peux pas vous donner le... les
10 marqueurs de temps exacts. Alors, je vais vous lire une petite partie de ce que
11 M. Wénézoui a dit lors de cette rencontre du 21 mars 2014.

12 C'est le document de la Défense n° 68, CAR-OTP-2118-5597, et c'est à la page 5599.

13 Alors, ce jour-là, avec la ministre, M. Wénézoui a dit — et je vais le lire : « Mais avant
14 de continuer ce que nous voulons faire, je préfère vous demander de prendre vos
15 responsabilités en tant que ministre en charge de la réconciliation, de réunir tous les
16 différents courants des Anti-balaka. Je voudrais parler des petites anomalies. Je
17 voudrais parler des courants Ngaïssona, Kokaté, Bara, Émotion, Sylvestre, Junior,
18 Ngaya, en un mot, tous les responsables des Anti-balaka. Certains sont encore en
19 province comme Modibo. J'aimerais qu'ils soient tous réunis, afin qu'on sache qui est
20 qui au sein des Anti-balaka et qu'on cherche ainsi à régler les petites mésententes qui
21 minent notre groupe. »

22 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que M. Wénézoui, ce jour-là, parle du fait
23 qu'il y aurait plusieurs courants dans les Anti-balaka ; et donc, en ce faisant, il... il nie
24 le fait que M. Ngaïssona est le coordonnateur unique du mouvement ?

25 R. [13:40:47] Je peux dire qu'il y a plusieurs courants au sein des Anti-balaka, mais,
26 maintenant, dire que Ngaya aussi tient un courant, Namsio tient un courant, non, je
27 ne pense pas. Namsio, non. Moi-même, non. Il y a le courant Ngaïssona, il y a le
28 courant Wénézoui, il y a le courant... Parce que Wénézoui, lui, il est du côté de

1 Boeing. Il y a Bara qui est du côté du sud ; ça, c'est le... le... la rue qui va à Mbaïki,
2 hein, le... la... la sortie sud de la ville de Bangui. Et, en tout cas, à ma connaissance,
3 on peut parler, à ce moment-là, de... de trois courants — de trois courants.

4 Et puis, il y avait... il y avait, à ce moment, une guerre, hein, une guerre de... de... de
5 positionnement, de leadership. Hein ? Et, donc, en tout cas, les trois principaux
6 courants que je connais, c'est... c'est cela. Et donc, bon, Namsio et moi, nous étions
7 attachés à... à... au courant de Ngaïssona.

8 Voilà un peu ce que je... je peux dire là-dessus.

9 Q. [13:42:04] À l'époque, si... si je... si je ne me trompe pas, M. Wénézoui et d'autres
10 individus aussi parmi les Anti-balaka avaient exprimé des doutes quant... ou... ou de
11 l'insatisfaction même face au fait que les Anti-balaka étaient en train de devenir un
12 mouvement politique en 2014.

13 Selon vous, est-ce que la politisation du mouvement anti-balaka a favorisé ou même
14 a rendu possible la participation du mouvement dans le processus de paix ?

15 R. [13:42:39] Je ne peux pas parler de politisation qui a une connotation un petit peu
16 péjorative, mais je veux simplement dire qu'il était question de... de nous inscrire
17 dans un processus politique, parce que le but ultime, c'était de... de... de réinstaurer,
18 rétablir la paix et la sécurité des populations.

19 Q. [13:43:12] Et... Et ce processus politique était, vous pensez, était indispensable à la
20 participation des... des Anti-balaka dans le processus de paix ?

21 R. [13:43:22] Oui, c'est-à-dire que non pas en tant que parti politique, mais il fallait
22 faire entendre aux Anti-balaka que l'État doit exister, que pour le bien de la
23 population, il faudrait que eux, ils s'inscrivent dans une approche plutôt politique
24 pour résoudre les principales questions qui concernent... concernant leur
25 réintégration sociale. Donc, ça, c'est le message qu'il fallait faire entendre aux
26 Anti-balaka.

27 Q. [13:44:00] Je voudrais maintenant revenir brièvement sur l'organigramme du
28 mouvement. Alors, je vous avais montré un organigramme tout à l'heure que vous

1 n'aviez pas reconnu, qui venait potentiellement ou, on peut alléguer, de... de... de
2 Mokom. Maintenant, je voudrais vous montrer un autre organigramme qu'on vous a
3 montré hier et que vous avez reconnu, mais je vais vous le remonter pour mes
4 besoins spécifiques.

5 Alors, c'est le... le document 28 dans le classeur du Bureau du Procureur. Et la
6 référence est le CAR-OTP-2101-3611, et c'est à la page 3613.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 Alors, est-ce qu'on peut faire un... un plan rapproché... voilà, sur la date ? Elle est à
9 peine visible, mais il semble que ce serait potentiellement le 20 janvier 2014.

10 Et, maintenant, est-ce qu'on peut voir un... voilà, un peu plus les noms ?

11 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

12 Et là, je note que, dans cet organigramme, le coordonnateur général est
13 M. Ngaïssona. Le coordonnateur général adjoint est M. Wénézoui. Mokom est le
14 directeur... pardon, le coordonnateur des opérations. Et plus bas, on a le nom de
15 M. Kokaté qui... oui, voilà — pardon. Alors, Kokaté qui serait le conseiller chargé des
16 relations extérieures. Et on a aussi votre nom.

17 Donc, ça, c'est un organigramme donc que vous avez dit reconnaître hier. Et est-ce
18 que, selon vous, c'est l'organigramme qui est fidèle à votre souvenir de... de la
19 coordination à l'époque ?

20 R. [13:46:23] Oui, quand on avait donc engagé le processus politique tout au départ,
21 c'est du moins de cette manière qu'on voyait, hein, le... le... le... — comment dirais-je
22 — l'organisation, c'est-à-dire comment on devrait structurer l'action politique à
23 mener par rapport à... à... à la restauration de... de... de l'État.

24 Il est entendu que cet organigramme n'est que théorique et que tout un... un tout
25 petit peu après, il y a eu cette guerre de leadership, de positionnement, qui avait
26 certainement remis en cause, hein, cet organigramme.

27 Q. [13:47:11] Je voudrais vous montrer un autre document, c'est le document 55 dans
28 le classeur de la Défense, CAR-OTP-2087-9289.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2 Et c'est un communiqué conjoint daté du 23 janvier 2014.

3 Mais j'attire votre attention sur les noms de ce qu'ils... ce qu'ils appellent dans le
4 document la coordination unique. Et là, vous remarquerez que celui-ci est différent
5 du précédent.

6 Alors, le coordonnateur général est encore M. Ngaïssona, mais MM. Wénézoui et
7 Mokom n'apparaissent plus. Et M. Kokaté n'a plus le même poste que sur le
8 document précédent.

9 Est-ce que vous avez déjà vu ce document, Monsieur Ngaya ?

10 R. [13:48:37] Le document n'est pas affiché. Et donc...

11 Q. [13:48:45] Je pense qu'il arrive.

12 R. [13:48:48] ... ça ne nous permet pas...

13 Q. [13:48:49] Je pense que vous allez l'avoir bientôt.

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 R. [13:49:04] Je pense que... je vois, par exemple, un... un nom Kamezoulai, là, c'est
16 un monsieur, un... Je crois que ça... ça, ça doit être un document... vous savez, ça...
17 cette histoire-là date de longtemps. À un certain moment, ce M. Kamezoulai était
18 mort. Et puis, donc... ça, c'est... ça doit être le tout début, hein, de... de... de... de la
19 structuration de... du mouvement. Je... Je n'ai pas une bonne mémoire de la période,
20 mais Léopold Bara est là, Joachim Kokaté est là. Je crois que c'était... c'est le début
21 de... du processus.

22 Et vous voyez, par exemple, Déboulet, ça, c'est un nom qui ne me dit absolument
23 rien, la conseillère-là, M^{me} Déboulet, ça, ça ne me dit vraiment... je... je n'ai pas une
24 bonne mémoire de ce... cette... cette structure-là.

25 Q. [13:50:11] Vous être en train de me dire que vous pensez que celui-ci est antérieur
26 aux précédents que je vous ai montrés, oui ?

27 R. [13:50:18] Je... Je... Je suppose, hein, mais parce que je n'ai pas une bonne mémoire
28 de... de cette structure, je n'ai pas une bonne mémoire de ça.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:50:31]

2 Q. [13:50:31] Cela signifie que votre hypothèse selon laquelle l'autre document était
3 en date du 20 janvier 2014 n'était pas correcte. J'ai le document de l'Accusation sous
4 les yeux, mais je ne peux pas le lire, donc je ne peux pas vous dire la date exacte.
5 Peut-être que l'Accusation pourrait nous... nous aider. Est-ce qu'il y a un document
6 original que nous pourrions utiliser, car il s'agit de copies ?

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [13:51:06] Non, nous n'avons pas de...
8 d'exemplaire original en couleur ou de scan, mais je crois que la Chambre a des
9 éléments de preuve du témoin 0884 et 0801, quant aux dates.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:51:23] Merci de nous
11 l'avoir rappelé.

12 M^e PROULX : [13:51:27]

13 Q. [13:51:28] Je voudrais passer à un troisième document. C'est le document dans le
14 classeur du Bureau du Procureur n° 17, à CAR-OTP-2087-9025. C'est un document
15 que vous avez vu hier.

16 Et sur ce document, si vous... si on peut descendre un petit peu, vous remarquerez...
17 Alors, ici, il n'y a pas de poste indiqué, mais les individus sur la liste sont
18 apparemment des cadres du mouvement. Et, encore une fois, les noms ont changé.
19 Ce ne sont plus les mêmes personnes qu'il y avait dans les deux précédents que je
20 vous ai montrés.

21 Alors, ma question est la suivante : est-ce que ces différences dans les listes dans les
22 organigrammes, est-ce que ça reflète le fait que la coordination n'était pas bien
23 structurée, que la hiérarchie n'était pas bien établie, que, en gros, c'étaient des portes
24 tournantes, ça changeait beaucoup ? Et est-ce que, peut-être, ça serait lié à des
25 tensions relatives au... au leadership ?

26 R. [13:53:04] Je crois que vous avez bien appréhendé la question. Ça, ça se situe au
27 moment où il y a eu plusieurs tendances, hein, plusieurs courants au sein de... du
28 mouvement. Et les noms qui figurent sur cette liste-là relèvent de... de... de... de

1 leadership de... de Ngaïssona. En tout cas, tous les noms de cette liste, c'est des gens
2 qui sont plutôt proches de Ngaïssona à un moment où il y avait déjà plusieurs...
3 plusieurs courants de... de... de Anti-balaka.

4 Q. [13:53:39] Monsieur le témoin, quel était le rôle de la coordination ; dans quel but
5 a-t-elle été créée ?

6 R. [13:53:54] L'intention initiale de la coordination, c'était, en tout cas, comment
7 encadrer les Anti-balaka dans la perspective de briser leur élan à la violence et, en
8 même temps, porter leur message, les revendications, parce que c'est des gens qui
9 s'étaient retrouvés à Bangui sans moyens, sans... sans moyens de subsistance. Donc,
10 il y avait deux... deux choses à la fois : d'un côté, il fallait les amener à... à
11 comprendre qu'il faudrait maintenant travailler pour la restauration de... de la paix
12 et de la sécurité pour les populations ; de l'autre côté, il fallait travailler à créer les
13 conditions pour leur réinsertion.

14 Donc, voilà un peu l'intérêt de la coordination qui avait regroupé des personnes de
15 bonne volonté. Souvent, ce sont des cadres, c'est des gens qui... qui... qui soient
16 capables de... de porter le message concernant les Anti-balaka.

17 S'il vous plaît ?

18 Q. [13:55:05] Allez-y.

19 R. [13:55:07] Vous allez voir que... par exemple, sur cette liste, M. Feïkiré est un
20 docteur en... en linguistique. Il enseigne à l'université. Vous allez voir que
21 M. Feïzouré Honoré, c'est un ingénieur agronome. Et, donc, dans notre vision de la
22 chose, il fallait, maintenant, voir comment on peut travailler à... à la réinsertion des
23 Anti-balaka, comment leur créer des petits métiers, comment les éduquer. Un peu...
24 Voilà un peu l'intérêt de... de... de cette coordination.

25 Q. [13:55:46] Monsieur le témoin, pendant que vous étiez à la coordination, est-ce
26 que, à un moment ou à un autre, vous avez eu l'impression que... que la
27 coordination avait l'objectif soit de justifier la commission de crimes par les Anti-
28 balaka ou de soustraire ses membres à la justice ?

1 R. [13:56:10] Mais écoutez, si nous-mêmes on avait mis en place cette police militaire
2 et qu'on amenait des Anti-balaka à la gendarmerie, est-ce qu'on... est-ce que... vous
3 voyez, est-ce que... est-ce qu'on... maintenant, est-ce qu'on peut travailler à les
4 soustraire de la justice ? Puisque nous-mêmes, on a mis en place une police militaire,
5 hein, comme ça, informelle. Informelle, mais on les prenait... comme ceux qui
6 commettent des exactions, on les prenait et on les remettait à la justice.
7 Vous savez, dans ma déclaration, j'avais travaillé avec la Sangaris pour arrêter
8 Andjilo. J'étais un... un complice de la Sangaris pour chercher à mettre la main sur
9 Andjilo. Malheureusement, on a travaillé jusqu'au... le jour où la Sangaris devait
10 faire l'opération, ils ont raté l'opération parce qu'Andjilo a... a trouvé moyen pour
11 s'enfuir.
12 Donc, notre objectif n'était pas de... de les soustraire de la justice, au contraire. Tout
13 au contraire, nous, on voulait... on voulait mettre fin à ces comportements de
14 délinquants. Notre objectif, c'était de mettre fin... fin à ce comportement délinquant,
15 c'était de (*inaudible*)... Bon, malheureusement... Je ne sais pas si vous avez la
16 possibilité. Il y a des... des éléments français avec qui on se retrouvait dans des
17 restaurants, et moi, je leur donnais des indications pour leur permettre de réussir à
18 arrêter Andjilo. Quand ils ont fait l'opération, ils n'ont pas réussi à mettre la main
19 sur Andjilo. Nous n'avons pas d'intérêt à ce que les jeunes continuent à poser des
20 actes scandaleux.
21 Donc, vous voyez, nous, notre problème... notre but, notre principal objectif, c'est de
22 restaurer, hein, la normalité dans le pays.

23 Q. [13:58:04] Et quel était selon vous le rôle de M. Ngaissona, comme coordonnateur
24 général ?

25 R. [13:58:09] Ah ça, je l'avais dit : M. Ngaissona était un homme politique à l'époque.
26 Il pouvait avoir une entrée facile auprès des hautes autorités politiques, et donc, c'est
27 un peu ce qu'on attendait de lui, c'est même pour cette raison qu'il a été désigné
28 comme le coordonnateur politique, hein. C'est... par les Anti-balaka, parce qu'ils

1 avaient... il avait une entrée facile auprès des hautes autorités du pays. Il pouvait
2 appeler l'ambassadeur de France, il peut appeler Samba-Panza, il peut appeler
3 n'importe quelle autre autorité du pays. Donc, c'était un peu pour cette raison que
4 les gens ont trouvé qu'il pouvait être utile.

5 Q. [13:58:57] Vous avez déjà un peu donné des éléments de réponse, mais je veux
6 juste insister sur ce point : alors, vous êtes d'accord que les mesures prises par
7 M. Ngaïssona en tant que coordonnateur... alors, il a pris ces mesures dans l'objectif
8 de ramener la paix, c'est bien comme ça que vous avez compris les mesures qu'il a
9 « pris » ?

10 R. [13:59:19] Disons que c'est l'état d'esprit qui m'avait lié avec Ngaïssona. C'était en
11 tout cas, sur ce plan... sur ce plan, je ne pourrais dire autrement. Ce qui nous avait
12 liés l'un et l'autre, c'est ramener la paix dans le pays.

13 Q. [13:59:45] Ça m'amène à une autre partie de... de mon interrogatoire, et je
14 voudrais aborder avec vous, justement, certaines de ces mesures qui ont été prises à
15 l'époque, soit pour maîtriser les Anti-balaka, pour les recenser, pour... pour ramener
16 la paix. Et donc, je vais les... je vais prendre un à un, certains... certaines de ces
17 mesures.

18 Et je voudrais commencer d'abord par parler des cartes de membre. Pourriez-vous
19 expliquer pourquoi la coordination a décidé d'émettre des badges pour les Anti-
20 balaka ?

21 R. [14:00:27] L'intérêt de cette action, c'était de faire la part, c'est-à-dire que...
22 distinguer les vrais Anti-balaka des... des voleurs qui voulaient s'infiltrer dans le
23 mouvement. Il y avait des voleurs qui posaient des actes scandaleux au nom des
24 Anti-balaka, et donc, en... en remettant des badges à ces Anti-balaka, ça permettait
25 au moins d'affirmer leur appartenance réelle au mouvement.

26 À l'époque... Si vous permettez ? À l'époque, il y avait même des communiqués de
27 presse qu'on avait fait diffuser pour attirer l'attention des... des instances étatiques
28 internationales, pour leur faire comprendre que si quelqu'un commet un acte et qui

1 n'a pas de badge anti-balaka, c'est qu'il n'est pas anti-balaka. Donc, quand même, on
2 a essayé de... de faire comprendre ça aux instances étatiques internationales.

3 Q. [14:01:34] Est-ce que M. Ngaïssona était impliqué dans le recensement des
4 éléments et dans la production des cartes ?

5 R. [14:01:43] Oui. Mais, à ma connaissance, c'est lui qui... qui signalait... signalait les
6 badges. C'est lui qui avait mis à disposition l'ordinateur, hein, parce qu'il y avait un
7 jeune informaticien qui s'était aussi intéressé au mouvement, et donc, il avait... c'est
8 Ngaïssona qui a eu à fournir l'ordinateur, et a fourni toutes... toutes... les matériaux
9 et les consommables nécessaires pour faire le badge. Le... Si vous permettez ? Le
10 jeune en question, si j'ai bonne souvenance, c'est... son prénom, il s'appelait
11 Baudouin — Baudoin : B-A-U-D-O-I-N. Donc, c'est lui qui avait la charge de...
12 d'établir les badges.

13 Q. [14:02:41] Est-ce que les éléments devaient verser une somme d'argent pour
14 obtenir leur badge ? Ou en d'autres termes, est-ce que c'était une façon pour la
15 coordination de... de récolter de l'argent sur le dos des Anti-balaka ?

16 R. [14:02:59] Je pense que les Anti-balaka n'avaient pas de moyens pour qu'on puisse
17 attendre d'eux de l'argent. Bon, les détails concernant l'établissement des badges... je
18 n'ai pas les détails, mais est-ce qu'à ce moment-là, on devait attendre de l'argent des
19 Anti-balaka ? C'est Ngaïssona, qui donnait tous les moyens pour qu'on puisse le
20 faire... le faire.

21 Q. [14:03:27] Donc, si je comprends bien, selon vous, les intentions derrière l'idée des
22 badges ou des cartes d'identité, c'était... c'était une bonne intention, il n'y avait pas
23 de motif caché ?

24 R. [14:03:38] Il y avait... il y avait aucun motif caché. C'était, en tout cas, le... le motif
25 principal, c'était de les identifier par rapport à ce processus de restauration de la
26 sécurité et de la paix.

27 Q. [14:04:00] Il y a quelques témoins qui sont venus témoigner avant vous dans le
28 cadre du procès et qui nous ont fait part que c'était arrivé à un certain nombre de

1 reprises que des gens qui n'étaient pas des Anti-balaka avaient réussi à se procurer
2 des badges, et que donc, le système des badges avait peut-être connu quelques ratés,
3 que les gens avaient peut-être profité d'obtenir des badges pour... pour se faire
4 passer pour des Anti-balaka et faire porter au groupe la responsabilité d'actes
5 criminels. Est-ce que vous avez eu connaissance de ça ?

6 R. [14:04:47] Oui, je pense que... je pense que c'est vrai. Et ça, c'est vraiment la
7 problématique de la corruption, hein. Et le gars qui avait... je crois qu'il y avait eu un
8 problème comme ça, le gars qui faisait les badges les délivrait n'importe comment.
9 Vous savez, l'un des intérêts de ce processus, c'était le processus DDR, donc lorsque
10 les gens ont su qu'à l'issue de cette identification, les Anti-balaka devaient être pris
11 en compte par le DDR, donc il y avait des infiltrations. Et donc, le gars qui établissait
12 était aussi corrompu. Ouais.

13 Q. [14:05:40] Votre réponse m'amène tout naturellement à mon prochain... à mon
14 prochain point qui était justement cantonnement et processus de DDR. Donc, c'est
15 bien un thème, le cantonnement et le DDR, qui a fait partie de la plateforme
16 politique de la coordination depuis le tout début ; on est d'accord ?

17 R. [14:06:04] Mais oui. Nous avons produit un certain nombre de documents. On
18 avait demandé à... à Samba-Panza, aux instances internationales, parce que comment
19 réduire les élans de violence des Anti-balaka ? Il faut les cantonner, il faudrait les
20 cantonner et... et les nourrir. Parce que, pour la plupart du temps, ce qui les pousse à
21 voler, à faire des actes scandaleux, c'est : ils n'ont pas à manger, ils n'ont pas de
22 parents. Alors, donc, la solution pour nous, c'était de les cantonner. On a même fait
23 beaucoup de propositions. On a mis à la disposition de... du gouvernement un
24 projet, on a proposé un projet de cantonnement.

25 Il y avait aussi ceux-là des Anti-balaka qui voulaient rentrer chez eux, dans leurs
26 villages. Et dans nos propositions, on a demandé qu'on puisse mettre des moyens
27 pour qu'on puisse les aider à rentrer dans leurs villages. Alors, malheureusement,
28 toutes ces propositions n'ont pas eu... n'ont pas eu... parce que je ne sais pas quel est

1 le calcul... le calcul politicien qui était derrière tout ce... le refus des instances. Je ne
2 sais pas quel... en tout cas, on n'avait pas compris.

3 Vous... je vais vous donner un autre détail : à ce moment-là, les responsables séléka
4 pouvaient être transportés par avion dans les différents sites de provinces pour
5 parler à leurs éléments. Avec Ngaïssona, on avait aussi demandé à la MISCA de
6 créer des conditions pour que le responsable de la coordination se déplace dans les
7 sites de provinces pour parler aux Anti-balaka de sorte que... à les... à les calmer,
8 mais on n'a jamais eu gain de cause. Alors, nous, on s'était interrogés : pourquoi ?
9 Qu'est-ce qui se cachait derrière cette attitude ? Malgré toutes les bonnes
10 propositions qu'on avait toujours faites, mais il y avait toujours un... un machin... un
11 refus qui était opposé à nos demandes. C'était... c'était vraiment compliqué.

12 Q. [14:08:09] Merci pour votre réponse. C'est... Je vais reprendre plusieurs des
13 éléments que vous venez de mentionner et on va essayer d'approfondir un petit peu
14 ensemble. Effectivement, je vois de quels documents vous voulez parler quand vous
15 dites que vous avez produit des documents, et je voudrais qu'on en regarde deux
16 ensemble.

17 Alors, d'abord, je voudrais commencer par le document dans le classeur de la
18 Défense, n° 19. C'est à CAR-OTP-2025-0362.

19 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

20 C'est un document qui est daté de février 2014 et qui s'intitule : « Projet de
21 cantonnement et de prise en charge d'urgence des combattants du mouvement anti-
22 balaka. Première étape : Bangui. »

23 Vous reconnaissez ce document, Monsieur Ngaya ?

24 R. [14:09:15] Oui, je reconnais puisque, s'il vous plaît, c'est... quand M. Ngaïssona
25 m'instruit, c'est moi qui rédige, hein. Vous voyez, ça, c'est mes... mes griffes. Là... là
26 où vous voyez en bas, c'est mes griffes.

27 Q. [14:09:34] Effectivement, je pense que c'est un document que vous aviez remis au
28 Bureau du Procureur lors de votre premier entretien avec eux en 2016.

1 R. [14:09:42] Oui, c'est exact.

2 Q. [14:09:45] Est-ce que vous avez pris part à la préparation, à la rédaction de ce
3 document en 2014 ?

4 R. [14:09:53] C'est même moi-même qui ai rédigé ce document. Vous savez, j'ai
5 quand même eu une bonne expérience dans ce domaine, et donc ce... sur les
6 instructions de M. Ngaïssona, je rédigeais en tenant compte de mes expériences dans
7 le domaine. C'est... c'est moi qui ai rédigé.

8 Q. [14:10:19] Et donc, vous venez de me dire, c'est M. Ngaïssona qui avait donné les
9 instructions pour que ce document se soit... soit produit, oui ?

10 R. [14:10:29] Exactement, puisque dans ce... on travaille... on travaillait ensemble
11 dans ce sens-là... donc dans ce sens.

12 Q. [14:10:39] À la page 0365, tout en haut, on évalue le nombre des combattants anti-
13 balaka à environ 50 000. Est-ce que vous vous souvenez comment vous en étiez
14 arrivé à ce chiffre ?

15 R. [14:11:08] Disons qu'il y avait les différents ComZone, et donc, c'était une
16 estimation. On n'avait pas... on n'avait pas de moyens pour avoir un chiffre exact,
17 mais c'était une estimation en fonction, hein, de... de ce que nous disaient les... les
18 ComZone, c'est-à-dire que chaque ComZone avait une idée des effectifs, des
19 éléments qui étaient à leur disposition.

20 Q. [14:11:43] Mais en ce qui concerne la rédaction de ce document, à votre
21 connaissance, est-ce que ce chiffre aurait pu être enflé frauduleusement pour tenter
22 d'obtenir plus de bénéfice, plus d'argent, par exemple ?

23 R. [14:12:02] En tout cas, nous n'avons jamais eu cette cet... cet état d'esprit, c'est-à-
24 dire que la vraie question de leur... Je ne sais pas quel bénéfice on envisageait. La
25 vraie question, c'était surtout la réintégration sociale des Anti-balaka, à Bangui
26 comme en province. C'est... À ce moment-là, l'intérêt... on avait... qui pouvait
27 envisager de faire du profit dans un contexte si difficile, comme ça ? On n'avait
28 aucunement l'intention de faire du profit. Ça va être compromettant, contre-

1 productif, si on avait cette idée, ça va être contre-productif.

2 Q. [14:12:50] Au deuxième paragraphe, sur cette même page, on dit — et je vais le...
3 je vais le lire brièvement : « Pour freiner et enrayer la propension au dérapage des
4 combattants anti-balaka mélangés, le cantonnement, la prise en charge et
5 l'alimentation des combattants anti-balaka constituent une urgente nécessité en vue
6 de consolider le processus de pacification et de normalisation en cours en
7 République centrafricaine. Cette opération permettra de préserver les communautés
8 centrafricaines. » Vous êtes toujours d'accord avec cette affirmation, Monsieur
9 Ngaya ?

10 R. [14:13:35] Mais oui puisque c'est moi qui l'ai rédigée.

11 Q. [14:13:45] Un peu plus loin dans le document, on énumère des objectifs
12 spécifiques : quels sont les résultats attendus, on donne un échéancier, on prévoit la
13 mise sur pied d'un comité de pilotage. Donc, je remarque que le document est quand
14 même assez précis. Est-ce que vous vous souvenez de comment vous avez mis sur
15 pied cette proposition ? Est-ce qu'il y a eu des consultations, vous avez parlé à des
16 gens qui vous ont aidé ? Comment avez-vous... comment êtes-vous venu avec ces...
17 ces idées précises ?

18 R. [14:14:19] Bon, écoutez, en tant que cadre, en tant que fonctionnaire, j'ai eu des
19 formations sur ce qu'on appelle la planification stratégique, la gestion axée sur les
20 résultats. En... s'il faut formuler, proposer un document de ce genre, il y a ce qu'on
21 appelle « des formulations smart ». Autrement dit, à un moment T... à un moment T
22 du processus, si on doit évaluer la réalisation des objectifs, la réalisation des
23 résultats, il faudrait que, déjà, à l'avance, la formulation permette une bonne
24 évaluation pour puisse... qu'on puisse s'assurer que le programme est mis en œuvre
25 de manière efficace. Donc, c'est pour cette raison, avec ces connaissances-là et avec
26 les informations collectées, c'est comme ça que j'ai... j'ai eu à rédiger le document.

27 Q. [14:15:27] Vous en avez parlé il y a un moment, un des objectifs que vous
28 recherchiez, c'était le... de permettre aux combattants anti-balaka de rentrer dans

1 leur village. Pourquoi, selon vous, est-ce que cet objectif était si important ?

2 R. [14:15:42] Parce que, vous savez, si vous prenez 100 Anti-balaka, il y en a aura
3 quatre ou cinq qui vont poser des actes scandaleux, le reste, dès que la... la...
4 Djotodia a démissionné et que la paix était revenue, ils avaient l'intention, ils avaient
5 envie de retrouver leurs activités habituelles. Certains qui sont des cultivateurs, des
6 éleveurs dans leur village, ils avaient envie de retourner pour reprendre leurs
7 activités socio-économiques. Et donc, c'est pour cette raison que cet... cet objectif
8 était, pour nous, un objectif très important.

9 Q. [14:16:38] Je voudrais maintenant qu'on regarde le prochain document, c'est le
10 document 20 dans la liste de la Défense, CAR-OTP-2025-0372.

11 Alors, c'est aussi un document que vous aviez remis au Bureau du Procureur en
12 2016, et il s'intitule « Projet d'aide d'urgence au regroupement des combattants anti-
13 balaka. Première étape : Bangui. » Ce... Ce projet, en contenu, est assez similaire à
14 celui qu'on vient de... de discuter. Mais contrairement à l'autre, il... il offre des
15 chiffres, il chiffre les demandes, à la page 0379.

16 Alors, j'ai quelques questions. D'abord, est-ce que vous vous souvenez pourquoi
17 vous aviez préparé deux projets aussi similaires ?

18 R. [14:17:52] Les... C'est deux projets similaires, mais avec des thématiques plus ou
19 moins différentes. C'est-à-dire qu'il y a le projet d'aide d'urgence, qui aborde des
20 questions concernant l'alimentation, bon. Maintenant, le retour des Anti-balaka dans
21 leurs villages, alors que le projet de cantonnement traitait de comment on doit les
22 cantonner, sur des sites, sur des sites à Bangui comme en province. Donc, c'est... il y
23 a... il y a quand même une différence entre les deux projets.

24 S'il s'agit du cantonnement, donc, la question du retour dans les villages ne se pose
25 pas. Mais s'il s'agit d'aide d'urgence, à ce moment-là, la... la préoccupation
26 concernant le retour dans les villages, s'était... s'était posée. Donc, il y a quand même
27 une... des différences dans les deux projets.

28 Mais, en gros, c'était souvent un appel, un appel d'aide auprès des instances

1 étatiques et internationales.

2 Q. [14:19:06] Et est-ce que vous vous souvenez de comment vous aviez pu chiffrer les
3 demandes, comment vous avez fait le budget ? Est-ce que vous vous... vous vous
4 rappelez de ça ?

5 R. [14:19:22] Bon, tel que vous voyez, il y avait des estimations, il y avait des
6 estimations, et... et ça veut dire que le moment de la réalisation, peut-être, que le
7 comité qui devra être chargé de la mise en œuvre pourra avoir des chiffres exacts.
8 Mais au début, c'est des estimations, c'était des... c'est un budget prévisionnel.

9 Donc, si vous prenez, par exemple, une question concernant l'alimentation, en
10 Centrafrique, quelqu'un pour manger dans la journée, il y a un chiffre approximatif
11 pour que quelqu'un mange. Donc, on peut... on tient compte de ça, c'est une
12 estimation qu'on donne pour un individu. Et donc si, par exemple, cette aide
13 d'urgence doit couvrir une période donnée, on fait le calcul en tenant compte de la...
14 du nombre de jours. Donc, il y a un certain nombre de estimations comme ça en
15 fonction de... des réalités du terrain.

16 Q. [14:20:31] Et quelles étaient vos attentes quand vous avez préparé ces projets ?
17 Est-ce que vous espériez que ça ouvre un dialogue avec le gouvernement de
18 transition ou est-ce que vous avez des attentes différentes ?

19 R. [14:20:45] Mais, s'il vous plaît, nos attentes se... sont inscrite dans le document.
20 C'est-à-dire que le but premier, c'est restaurer un climat... un climat de paix et de
21 sécurité, la quiétude. Nos attentes, c'est... c'était la quiétude des populations civiles.
22 Les Anti-balaka étant des... des jeunes issus des groupes armés, avec la manipulation
23 des armes, si on ne fait rien, la preuve, c'est que la crise a perduré jusqu'à ce jour.

24 Q. [14:21:24] À votre connaissance, est-ce que ces documents ont été... est-ce que
25 M. Ngaissona vous a demandé de faire ces documents de mauvaise foi, pour faire
26 écran, pour tromper le gouvernement de transition, ou pour d'autres motifs...
27 d'autres motifs de ce type ?

28 R. [14:21:49] Je... je ne sais pas pourquoi, c'est-à-dire que ce serait une mauvaise foi,

1 c'est une mauvaise foi de croire que Ngaïssona avait l'intention de tromper. Tout le
2 monde savait que dans le mouvement anti-balaka, Ngaïssona était un homme de
3 paix. Tout le monde le savait. Tout le monde le savait. Donc, on ne peut pas,
4 aujourd'hui, dire qu'il avait l'intention de tromper le gouvernement. Je ne sais pas à
5 quel moment une idée comme ça pourrait avoir de la place dans l'action qu'on avait
6 menée. Je ne sais pas à quel moment une idée de tromper le gouvernement avait la
7 place. Le contexte était particulièrement difficile au point qu'il fallait des actions
8 concrètes pour résoudre la crise. Donc, c'était dans ce sens-là que... qu'on avait
9 travaillé.

10 Q. [14:22:44] À votre connaissance, est-ce que ces projets ont été envoyés au
11 gouvernement de transition ?

12 R. [14:22:51] Oui, ça a été envoyé au gouvernement de transition. Ça a été ventilé, les
13 copies ont été ventilées à... aux forces internationales, aux instances internationales.
14 Ça a été envoyé.

15 Q. [14:23:10] Alors, quelles ont été les réactions du gouvernement de transition et des
16 forces internationales, à la réception de ce... de ces deux documents ?

17 R. [14:23:20] C'est bien dommage, il n'y a jamais eu de réaction positive ; c'est bien
18 dommage. Et justement, c'est comme je l'ai déjà dit, hein, ça, c'est des choses que
19 nous n'avons... n'avions jamais comprises. On n'a pas compris pourquoi, alors qu'il
20 s'agissait de propositions concrètes, comment ça se fait que ces propositions n'ont
21 pas eu gain de cause. Ça, c'est une question qui était restée dans notre esprit en tout
22 cas, honnêtement, on n'a pas compris.

23 Q. [14:23:58] On a eu certains témoins, il y a quelque temps, dans le procès, et entre
24 autres, Nicolas Tiangaye, et si je me souviens aussi, Jean-Jacques Demafouth, qui ici,
25 dans prétoire, ont rejeté l'idée de cantonner et démobiliser les Anti-balaka. Ils l'ont
26 qualifiée d'irréaliste. Alors, Tiangaye a noté, entre autres, que le gouvernement
27 n'avait tout simplement pas les moyens d'effectuer le cantonnement.

28 Et je voudrais vous lire un extrait du témoignage de... M^e Tiangaye. C'est le

1 document de la Défense n° 82, le... la transcription T053, aux pages 12 et 13.

2 Alors, je vous lis ce que M^e Tiangaye a dit : « Comment peut-on cantonner les Anti-
3 balaka ? Vous pouvez pas. On peut pas parler de cantonnement des Anti-balaka. Les
4 Anti-balaka étaient des forces qui étaient venues, la plupart d'entre elles, des
5 provinces, et se sont dispersées dans la nature. Il y en a qui sont, par la suite, repartis
6 dans leur village. » Et plus tard, il ajoute : « Le gouvernement de Samba-Panza ne
7 pouvait pas les cantonner, parce qu'elle n'a pas... disons, ce gouvernement n'avait
8 pas de moyens autonomes en termes humains, puisque l'armée était déjà
9 désorganisée et qu'elle... l'armée n'avait pas les moyens logistiques, humains, pour
10 procéder à ce genre de cantonnement. »

11 Est-ce que vous aimeriez réagir à ces propos de Nicolas Tiangaye ?

12 R. [14:26:06] Oui. E tout cas, je suis déçu de ce genre de réaction, mais c'est,
13 justement, les... l'attitude qu'on nous a présentée à ce moment-là. Regardez le
14 budget de ce document, ça fait 111 millions de francs CFA ou alors 116, si je ne me
15 trompe pas. C'est 116 millions qui manquent à un État centrafricain, 116 millions de
16 francs CFA. Si vous essayez de convertir ça en euros, mais c'est une somme très
17 infime. Et il y avait plutôt un manque de volonté politique à ce moment-là. C'est
18 quand même un État, un État ne... ça... ça ne meurt pas. Et la RCA, c'est quand
19 même un pays qui regorge beaucoup de ressources. Et s'il y avait la volonté
20 politique, on pouvait simplement présenter le problème et avoir l'appui... Regardez
21 les budgets pour le document. Il n'y a aucun document qui fait 1 milliard de francs
22 CFA, aucun budget qui fait un milliard de francs CFA. C'est 1 milliard de francs
23 CFA qui peut manquer à... l'État centrafricain ? Non. Moi, je pense que... mais c'est
24 pas pour rien que ces gens-là ont démissionné, Djotodia et Tiangaye. Ils ont
25 démissionné parce que c'est des gens qui ne sont... qui n'ont jamais été à la hauteur
26 de la mission qu'on leur a confiée. C'est un peu la réaction que j'ai par rapport à ça.

27 Q. [14:27:35] Et qu'en est-il, selon vous, de Catherine Samba-Panza ? Est-ce que son
28 gouvernement aurait dû faire davantage pour se procurer les moyens, ou débloquer

1 les fonds nécessaires au (*fin de l'intervention inaudible*) ?

2 R. [14:27:52] Ils avaient la possibilité de... de faire mieux, ils avaient la possibilité. Le
3 problème, c'est comment on devrait développer un plaidoyer, c'est comment on
4 développe un plaidoyer pour avoir les moyens ; l'argument... les arguments ne
5 manquaient pas. Mais, moi, je trouve que c'est... c'était la volonté politique qui
6 manquait, ce n'était pas que des moyens manquaient. La RCA est un État et un État a
7 toujours la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires à son développement.

8 Q. [14:28:37] Vous avez-vous même été très actif dans la promotion de l'idée du
9 cantonnement et du DDR. Vous avez été dans les médias, par exemple, sur ces
10 questions. Et je voudrais vous montrer, par exemple, un article de radio Ndeke Luka.
11 C'est le document n° 4 dans le classeur de la Défense, et la référence, c'est CAR-D30-
12 0008-0040.

13 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

14 C'est un article du 13 février 2014 dans lequel vous êtes cité sur ces sujets. Mais je
15 voudrais surtout attirer votre attention — et l'article va s'afficher maintenant — sur
16 le bas de l'article. Ça fait référence au propos d'un général de l'opération Sangaris, le
17 général Francisco Soriano, qui aurait dit qu'il n'était pas techniquement possible de
18 cantonner les éléments anti-balaka parce que ceux-ci étaient isolés et non structurés.
19 Et alors, je... je veux vous suggérer quelque chose : est-ce que le cantonnement n'était
20 pas, en fait, d'autant plus crucial que les éléments manquaient de structure ? C'est-à-
21 dire que des combattants qui sont laissés à eux-mêmes sont d'autant plus
22 susceptibles de commettre des abus. Est-ce que vous êtes d'accord ?

23 R. [14:30:23] C'est exactement, cela. Je suis heureux que vous ayez présenté cet
24 argumentaire, hein, de... de la Sangaris. En réalité, c'était la Sangaris qui dirigeait le...
25 ces machins, qui donnait les lignes de conduite à tenir.

26 Je vais vous donner un exemple, je vais vous donner un exemple. La Sangaris avait
27 la possibilité de désarmer les éléments séléka, mais au lieu de les désarmer, ils les
28 ont accompagnés jusqu'à dans la ville de Sibut et ils les ont... ils les ont laissés se

1 disperser dans le nord-ouest... vers le nord-est du ce pays, d'où, finalement, la Séléka
2 occupait une bonne partie du territoire centrafricain. Est-ce que vous trouvez que
3 c'est normal que cette force française, qui était venue pour aider la population
4 centrafricaine, puisse se comporter de cette manière ? Donc, il y avait un agenda
5 caché, c'est-à-dire qu'elle créait des conditions pour que la République centrafricaine
6 puisse vivre dans le... le désordre. Je crois que c'est ça. C'était qu'il y avait dans un
7 agenda caché, c'est ce que... ce qui se traduit dans les propos de ce général français.

8 Q. [14:31:46] Monsieur Ngaya, au final, le cantonnement est jamais arrivé ; est-ce que
9 je me trompe ?

10 R. [14:31:53] Personne n'a adhéré à cette proposition.

11 Q. [14:32:07] Et le DDR a mis énormément de temps à se mettre en place ; c'est
12 exact ?

13 R. [14:32:14] C'est cela, c'est cela, c'est exact. Pendant qu'on assistait à des... des
14 exactions, on assistait... et donc... en tout cas, c'était vraiment incompréhensible.

15 Q. [14:32:27] Donc, selon vous, ça... ces... ces faits-là ont contribué à la détérioration
16 de la situation, en particulier en 2014 ?

17 R. [14:32:37] Exactement. Exactement.

18 Q. [14:32:46] J'ai une dernière question sur le DDR. Et avant de vous la poser, je
19 voudrais vous lire un extrait d'une interview qui a été donnée par M. Ngaïssona en
20 2015. Alors, elle est au document 40 dans le classeur de la Défense, CAR-OTP-2074-
21 3219 ; l'extrait qui m'intéresse est à la page 3225.

22 Alors, c'est une interview avec RFI et je vous lis un petit paragraphe. M. Ngaïssona
23 dit : « Le DDR doit être préparé d'une manière consensuelle. On doit prendre les
24 responsables des deux groupes armés et les associer au DDR pour faire un travail
25 technique, un travail cohérent, qui peut aussi rassurer tous les groupe armés en
26 disant que la communauté internationale, les autorités de la place pensent à nous. Il
27 y a beaucoup de victimes dans ces histoires-là. Le DDR, c'est une partie de la
28 solution pour que les ex-combattants désarment rapidement et repartent d'où ils

1 viennent. Peut-être que certains demanderont à être dans la vie civile, à être
2 commerçants, à repartir cultiver leur champ. Beaucoup de ces enfants avaient leur
3 parcelle ; face à la situation, ils ont été obligés de les abandonner pour défendre leur
4 patrie. Ils l'ont fait et c'est quelque chose qui peut nous regrouper rapidement, pour
5 que les Centrafricains puissent vaquer à leurs occupations. Le DDR est un facteur
6 très important pour ramener la paix en RCA. »

7 Alors, tout simplement, je vais vous demander : est-ce que vous êtes d'accord avec
8 l'analyse de M. Ngaïssona ?

9 R. [14:34:55] Mais oui. Ça, c'est des questions sur lesquelles on était parfaitement en
10 symbiose. On avait le même point de vue, hein, avec Ngaïssona par rapport à ça.

11 Q. [14:35:18] Je passe à un autre sujet, une autre mesure prise par la coordination à
12 l'époque, et vous en avez parlé un petit peu tout à l'heure, c'est la création de la
13 police militaire.

14 Est-ce que M. Ngaïssona a joué un rôle dans la création de la police militaire des
15 Anti-balaka ?

16 R. [14:35:38] Mais oui, c'est lui... c'est de lui qu'était venue l'idée de créer une police
17 militaire par rapport à ces comportements scandaleux des... des jeunes anti-balaka.

18 Je vais vous donner un exemple, hein. On était en période de... de... de Pâques, donc
19 en début avril, et puis voilà, il y a deux jeunes anti-balaka, l'un s'appelait Zéfé,
20 l'autre s'appelait Jésus. Ils étaient allés voler et on les a pris. Donc, Ngaïssona les a
21 fait venir, et le message qu'on était en train de leur... il les a faits... il les a mis en
22 position d'à genou et tout ce qu'on était en train de leur dire, qu'on est en période de
23 Pâques, c'est la délivrance, c'est le salut de l'humanité, et qu'ils doivent se repentir
24 de leurs actes. On leur a parlé. Et ces enfants, on a pensé qu'ils nous avaient écoutés,
25 mais qu'est-ce qui se passe ? Une ou deux semaines après, ils ont repris leur
26 comportement et ils se sont fait arrêter. Ils se sont faits arrêter, ils se sont retrouvés
27 en prison.

28 Donc, en tout cas, ce qui sous-tendait notre position, c'est... c'était vraiment comment

1 créer des conditions pour que des jeunes anti-balaka puissent retrouver une vie
2 normale, être des citoyens. C'était un peu ce qu'il nous a dit.

3 Q. [14:37:24] Donc, pour résumer, le rôle de la police militaire, c'était d'arrêter les
4 contrevenants ?

5 R. [14:37:32] D'arrêter, d'arrêter ces jeunes-là et puis de les mettre en prison, les
6 mettre à la gendarmerie, c'est-à-dire qu'on les arrête, on les met à la disposition... et
7 c'est ce travail-là que... c'était piloté par Namsio Émotion, c'est ce travail, et il le
8 faisait vraiment... parfois, il venait sur radio Ndeke Luka, lui-même, il en parlait,
9 parce qu'il était aussi un porte-parole. Donc, à chaque fois, il... quand il prenait les...
10 les indisciplinés, là, il les met à la gendarmerie.

11 Et donc, vous voyez un peu plus loin, après, quand on l'a arrêté, ça... on n'était pas
12 du tout content à cause de ça. Parce que c'était un homme qui travaillait pour la
13 restauration de la paix, mais la Sangaris l'avait arrêté. Et là, justement, c'était pas...
14 on n'avait pas compris cet acte-là, parce que, lui, il faisait réellement le travail de
15 restaurer, hein, le... la paix. Ils arrêtaient des Anti-balaka qui posaient des actes
16 scandaleux et ils les amenait à la gendarmerie.

17 Q. [14:38:41] Dans votre déclaration de 2016, celle qui est au document 60 de la liste
18 de la Défense, au paragraphe 95, vous dites que : « M. Ngaïssona avait nommé
19 quelqu'un dans l'objectif de fournir une formation aux membres de la police
20 militaire. »

21 Alors, je voudrais regarder avec vous le document de la Défense n° 18, qui est CAR-
22 OTP-2025-0356, et c'est à la page 0361.

23 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

24 Alors, vous voyez devant-vous le mandat, je vous laisse une minute pour le lire.

25 Est-ce que c'est bien le mandat de formation auquel vous faisiez référence ?

26 R. [14:39:53] Oui, je... je me souviens, parce qu'il avait... c'est lui-même qui connaît ce
27 monsieur-là, qui l'avait, donc, identifié pour que ce... qu'il puisse former. Quand il a
28 mis en place le... la police militaire, il fallait qu'on leur dise à peu près ce... qu'est-ce

1 que qu'ils doivent faire. Donc, c'est ce monsieur-là qu'il avait donc mandaté pour le
2 faire. Vous savez, ça, c'est moi qui ai rédigé le document.

3 Q. [14:40:29] Et à votre connaissance, est-ce que ces formations ont effectivement eu
4 lieu ?

5 R. [14:40:34] Je pense, je pense.

6 Q. [14:40:46] Alors, encore une fois, à votre connaissance, est-ce que les intentions de
7 M. Ngaïssona, quand il a créé la Police militaire, ou quand il a émis l'idée de la
8 police militaire et qu'il a offert ces formations, est-ce que ses intentions étaient
9 bonnes ou est-ce que la police militaire était une façon de camoufler ou même de
10 permettre les abus par les Anti-balaka ?

11 R. [14:41:14] Vous savez, si je dois me permettre de dire quelque chose, le... le... le
12 lien fondamental, l'état d'esprit qui m'avait lié avec Ngaïssona, c'est l'intention de
13 ramener le pays dans de bonnes... et cetera, dans un état normal. C'est ce qui nous a
14 mis ensemble. Et donc, aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de douter de sa bonne
15 foi. Moi, je ne suis pas en mesure de douter de sa bonne foi.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:41:56] Le juge Chung a une
17 question.

18 M. LE JUGE CHUNG (interprétation) : [14:42:02] Merci.

19 Q. [14:42:05] Avant la création de la police militaire, qui était chargé de ce type de
20 questions, à savoir des crimes commis par les anti-balaka ? Est-ce qu'il y avait un
21 système ou des organes chargés des crimes commis par les membres des Anti-balaka
22 ou alors certaines provinces ou ComZone ? Est-ce que vous savez ce qui existait
23 avant la création de cette police militaire ?

24 R. [14:42:35] Ce que je sais, c'est que cette police militaire était très limitée dans ses
25 actions. C'est une police militaire qui travaillait surtout à Bangui. Et dans... dans
26 l'arrière-pays, on n'avait pas réellement de moyens pour que cette police... police
27 militaire puisse intervenir dans... dans... dans les... les... les villes de provinces. C'est
28 surtout Bangui qui était, au moins, prise en charge par cette police militaire. Mais

1 avant... avant ça, il n'y avait rien. Avant ça, il n'y avait rien. Et donc, justement, c'est
2 parce qu'il y avait des actes scandaleux commis par les Anti-balaka, c'est... c'est
3 comme ça que Ngaïssona a eu l'idée de créer cette police militaire. Et puis, donc,
4 vous allez voir que, après, quand... il avait des relations dans le milieu... hein, dans le
5 milieu politique, dans le milieu administratif, il a fait venir ce commissaire
6 divisionnaire de police pour donner des... des... la formation aux éléments de la
7 police militaire.

8 M^e PROULX : [14:43:44]

9 Q. [14:43:44] Par contre, Monsieur Ngaya, si j'ai... si j'ai bien compris, la police
10 militaire a rencontré quelques obstacles dans... dans sa mission. Par exemple, un
11 témoin qui... qui est venu il y a quelque mois nous a expliqué qu'il pouvait arriver
12 que la police militaire procède à des arrestations, qu'elle amène les suspects à la
13 gendarmerie, mais que cette gendarmerie libère tout simplement les... les suspects
14 après, parfois, des... le paiement de sommes d'argent, donc de... de pots de vin.

15 Est-ce que vous êtes d'accord que le... le... le mauvais fonctionnement des organes de
16 l'État à l'époque ou la corruption des organes de l'État a pu faire en sorte de gâcher
17 les efforts de la police militaire ?

18 R. [14:44:41] Je crois que c'est vrai, c'est vrai, ce que le... le... le témoin a dit. Les
19 manières... La problématique de la corruption, hein, à ce moment-là, surtout que
20 les... les... les administrations étaient par terre, donc c'est... c'est une vraie question.
21 Bon, maintenant, ça, il faudrait reconnaître que c'est des choses qui ont plutôt
22 contribué à... à anéantir les efforts produits à ce moment-là.

23 Q. [14:45:17] Et un deuxième problème que... que, je pense, on peut identifier, et
24 vous en parlez dans votre déclaration de 2018 — celle qui est au document 64 de
25 notre liste, et c'est au paragraphe 78 —, vous expliquiez que cette police militaire
26 avait du mal ou même que c'était presque impossible pour elle d'agir à l'encontre de
27 certains membres des Anti-balaka qui étaient trop puissants. Alors, qu'est-ce que...
28 quelle était l'approche utilisée dans de tels cas ?

1 R. [14:45:59] Il n'y avait presque rien comme approche dans des cas... dans ces cas-là,
2 parce que vous avez un gars comme Andjilo, il est un... notre petit frère, vous avez
3 les gars comme Mazimbele, vous avez les gars comme... En tout cas, les ComZone,
4 en général, jouissent d'une autonomie ; ils étaient autonomes, et Il n'y avait presque
5 rien pour les inquiéter. C'est pour cette raison que moi, quand c'est... les choses
6 prenaient vraiment une ampleur difficile, je travaillais avec la Sangaris pour essayer
7 de... de... d'arrêter Andjilo. Donc, vous voyez, donc on n'avait rien en termes
8 d'approche par rapport à ces Anti-balaka qui étaient puissants.
9 S'il vous plaît ?

10 Q. [14:47:01] Oui, allez-y.

11 R. [14:47:03] J'ajoute quelque chose.

12 Je pense que M. Ngaïssona est en mesure de vous donner peut-être quelques
13 indications aussi dans ce sens, parce que quand... il n'avait pas réussi à... à... à
14 persuader Andjilo de ses mauvais comportements, avec lui, on a trouvé que la...
15 l'option, l'option, c'est de... de... de faire arrêter Andjilo ; mais, maintenant, on n'avait
16 pas les moyens, on n'avait pas les moyens.

17 Q. [14:47:38] Est-ce que... Est-ce que j'ai raison de dire que, à l'époque, la
18 coordination avait demandé d'être soutenue par la MISCA et Sangaris dans son
19 effort de police militaire ?

20 R. [14:47:53] Je pense. Je pense qu'il devait avoir une action de ce... dans ce sens-là.
21 C'est-à-dire qu'on avait écrit à la MISCA pour que... qu'on travaille en commun,
22 qu'on travaille, qu'il y ait une concertation pour essayer de... de mettre hors d'état de
23 nuire, de... de... de maîtriser ceux-là qui commettaient des... des... des scandales. On
24 avait demandé à la MISCA qu'on puisse travailler ensemble, qu'il y ait des
25 opérations ensemble pour essayer de... de... d'anéantir ces comportements de... de...
26 des Anti-balaka. Je pense qu'il y a des écrits dans ce sens.

27 Q. [14:48:40] Et est-ce que la MISCA a répondu à l'appel ?

28 R. [14:48:44] Jamais.

1 Q. [14:48:55] Selon vous, est-ce que les résultats décevants par rapport à certains
2 Anti-balaka très puissants, est-ce que ça aurait pu être amélioré avec le soutien de la
3 MISCA ?

4 R. [14:49:11] Justement, c'était... ça, c'est là l'objet de nos... nos... des échanges. Je
5 pense qu'il y a des écrits pour demander à la MISCA pour qu'on puisse conjuguer les
6 efforts pour qu'on puisse anéantir ces... ces... ces Anti-balaka qui étaient puissants. Il
7 y avait des écrits dans ce sens. Et... Et, justement, malheureusement, on n'a jamais eu
8 de réponse favorable.

9 Q. [14:49:43] Je vais passer à un autre... un autre sujet. Je voudrais parler maintenant
10 des ordres de mission qui avaient été émis, à l'époque, par la Coordination et qui ont
11 souvent été signés par M. Ngaïssona.

12 Pouvez-vous expliquer aux juges de la Chambre les raisons pour lesquelles la
13 Coordination envoyait parfois les gens en mission dans les provinces ?

14 R. [14:50:11] Souvent, c'était pour délivrer un message aux Anti-balaka de sorte qu'il
15 puissent comprendre qu'on doit s'inscrire dans le processus politique de retour à la...
16 à la normalité. C'était ça, en... en gros, les... l'objet de ces missions en province. C'était
17 certainement pour parler aux Anti-balaka. En tout cas, pour les ordres de mission
18 signés par Ngaïssona, souvent, le but, c'était de délivrer un message, hein, aux... aux
19 Anti-balaka pour qu'ils puissent comprendre que les choses ont évolué et qu'on doit
20 s'inscrire dans la... le processus de paix.

21 Alors, maintenant, il y a des ordres de mission que les... les... les ComZone
22 eux-mêmes signent ça pour... pour leur déplacement ; ça, je ne suis pas en mesure de
23 dire que... à quoi ça a servi.

24 Q. [14:51:07] Je voudrais vous montrer un... un ordre de mission. C'est le document
25 de la Défense n° 54, à CAR-OTP-2087-9108.

26 C'est un ordre de mission du 11 avril 2014. Et je vais attendre qu'il apparaisse à
27 l'écran pour vous poser mes questions.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Ah, je pense qu'il arrive.

2 Peut-être, je vous suggère de prendre le temps de regarder les deux pages de l'ordre
3 de mission.

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 Monsieur le témoin, est-ce que vous avez déjà vu cet ordre de mission ?

6 R. [14:52:34] Non, jamais.

7 Q. [14:52:42] Est-ce que vous vous souvenez des événements qui auraient eu lieu à
8 Boda, donc en avril 2014, et qui auraient justifié une mission de sensibilisation,
9 mobilisation, retour à la paix durable ? Est-ce que ça vous dit quelque chose, ces
10 événements ?

11 R. [14:53:10] Je... J'ai de la peine, hein, à me... me souvenir. J'ai de la peine à me
12 souvenir. Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, les ordres de mission que Ngaïssona
13 signait souvent : moi, j'avais un ordinateur portable, j'avais un ordinateur potable. Il
14 m'instruit, je... j'écris le... je rédige l'ordre de mission, je prends sur clé, je vais dans
15 un cyber, j'imprime à sa signature.

16 Maintenant, tel que je vois, je ne sais pas qui a rédigé, si bien que je... En tout cas, je
17 ne me retrouve pas. Regardez, « coordination nationale », on écrit ça, là, « national »
18 sans « e », je crois que quand même ! Bon, ça, en tout cas, même Ngaïssona aurait pu
19 regarder... regarder ça. Bon, je ne sais pas qui... qui a fait cet ordre de mission.

20 Q. [14:54:15] Alors, je vais passer à un autre ordre de mission.

21 Le document de la Défense n° 9, CAR-OTP-2001-5386, à la page 5466.

22 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

23 On peut descendre un peu, s'il vous plaît.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Voilà.

26 Je pense que ce document, Monsieur le témoin, vous avait été montré lors de votre
27 deuxième interview avec le Bureau du Procureur. Donc, c'est une lettre de mission
28 signée par M. Ngaïssona... pardon, un titre de reconnaissance, je devrais dire, et qui

1 dit que deux individus nommés sont autorisés à superviser et garantir la paix
2 durable de la population de ladite localité.

3 Est-ce que vous... Enfin, vous avez expliqué dans votre déclaration que ce document
4 était essentiellement une reconnaissance que les individus nommés étaient sous
5 l'autorité de M. Ngaïssona. Est-ce que c'est bien cela ou est-ce qu'il y a... il y a plus,
6 plus de signification à ce document ?

7 R. [14:56:13] Je n'ai pas connaissance de ce document. Je ne sais pas à quel moment
8 ça a été rédigé.

9 Q. [14:56:34] Est-ce que vous avez des motifs de douter de ce qui est écrit tout en bas,
10 c'est-à-dire que les... les... les individus sont autorisés à superviser et garantir la paix
11 durable ou est-ce que ça vous semble être consistant avec ce que M. Ngaïssona avait
12 toujours prôné ?

13 R. [14:56:55] Ce n'est pas contraire à l'idée de Ngaïssona, mais dire que « garantir la
14 paix durable », c'est quand même trop fort par rapport au contexte qu'on avait vécu.
15 Hein ? « Superviser et garantir la paix durable », bon, je ne sais pas qui a écrit ça, je...
16 je... c'est un peu par rapport à ça. C'est-à-dire que c'est vrai, c'est... c'est cohérent,
17 quand on regarde un peu l'état d'esprit de M. Ngaïssona, mais c'est... les mots qui
18 sont utilisés dans le document, à mon humble avis, sont trop forts.

19 Q. [14:57:33] Je voudrais vous montrer un autre ordre de mission encore concernant
20 Boda. C'est le document de la Défense n° 65, à CAR-OTP-2108-0050.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 Celui-ci, il est daté du 29 août 2014. C'est une mission de médiation et sensibilisation
23 en vue de la paix et de la réconciliation.

24 Et à partir de la page 0053, on voit qu'il y a des termes de référence de la mission
25 conjointe qui sont attachés à l'ordre de mission.

26 Est-ce que vous avez déjà vu ou entendu parler de cette... de cette mission ou de cet
27 ordre de mission ?

28 R. [14:58:50] L'ordre de mission reflète ma rédaction, mais les termes de référence,

1 je... je n'ai jamais vus. Je... Je n'ai aucune idée des termes de référence. Vous... Vous
2 allez voir que les caractères utilisés dans l'ordre de mission ne sont pas les mêmes
3 que les termes de référence.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:59:24] Maître Proulx, de
5 quel intercalaire s'agit-il ?

6 M^e PROULX (interprétation) : [14:59:30] « 65 », Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:59:32] Très bien.

8 M^e PROULX (interprétation) : [14:59:33] Monsieur le Président, je vois l'heure qui
9 passe, mais je n'ai plus qu'une...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:59:40] Nous allons... Nous
11 allons en terminer aujourd'hui.

12 M^e PROULX : [14:59:44]

13 Q. [14:59:45] Monsieur le témoin, puisque vous connaissez l'ordre de mission, alors
14 concentrons-nous sur l'ordre de mission.

15 Alors, encore une fois, à votre connaissance, est-ce que le motif indiqué dans l'ordre
16 de mission, donc pour cette mission à Boda, est-ce que cet objectif de réconciliation et
17 de médiation était réel ou est-ce que ça servait à dissimuler une intention criminelle
18 ou une intention de... autre que celle qui est... qui est indiquée ?

19 R. [15:00:11] Non, je me souviens que, à Boda — vous savez, à Boda, il y avait des
20 musulmans, et qu'il fallait... —, il y avait donc toujours des... des affrontements
21 entre... entre Anti-balaka et musulmans de Boda. Et je pense que c'était par rapport à
22 la nouvelle... à la dynamique de paix qui avait été... avait été lancée. Je pense que
23 c'était ça la motivation de... de... de cet ordre de mission.

24 Q. [15:00:45] Je vais vous en montrer un dernier...

25 R. [15:00:47] (*Intervention inaudible*)

26 Q. [15:00:48] ... pour aujourd'hui. C'est le document de la Défense n° 26.

27 Mais je veux faire une petite mise au point. En bas du document, il y a un nom qui
28 ne devrait pas être montré... montré au témoin. Et donc, je vous demanderais de... de

1 zoomer, enfin, pour qu'on ne voie pas la... le... le nom qui est écrit, qui est manuscrit
2 au bas... au bas de l'écran. Et donc, le... la référence — pardon — c'est le
3 CAR-OTP-2029-0171.

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:01:31] Le... La greffière d'audience va
5 d'abord essayer de bien viser avec le document et, ensuite, lorsque nous aurons de
6 votre part le feu vert, nous afficherons le document.

7 Pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter la cote... le numéro de l'onglet ?

8 M^e PROULX (interprétation) : [15:01:54] C'est le 26 de la liste de la Défense.

9 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

10 Parfait. Merci.

11 Q. [15:02:51] Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez l'ordre de mission ?

12 Monsieur Ngaya, vous voyez bien l'ordre de mission ?

13 R. [15:03:13] Je... Je vois... Je vois... Je vois le... Je vois l'ordre de mission.

14 Q. [15:03:16] D'accord.

15 Alors, c'est une mission, je crois que vous n'avez pas... vous, vous n'avez pas ça à
16 l'écran, mais c'est daté du 16 septembre 2014, et vous voyez que c'est pour
17 l'acheminement de vivres pour le bien-être de la population locale de Bambari.
18 Est-ce que vous aviez entendu parler de cette mission ou avez-vous déjà vu cet ordre
19 de mission ?

20 R. [15:03:44] Je ne l'ai jamais vu ; je n'ai jamais vu cet ordre de mission. Je ne me... Je
21 me demande si c'est pas à cette occasion que les Namsio avaient été arrêtés, je ne sais
22 pas. Je n'ai jamais vu cet ordre de mission. Je me pose la question : est-ce que
23 M. Ngaiissona lui-même était au courant de cette mission ? En tout cas, c'est.. c'est
24 des... c'est de bonnes interrogations.

25 Q. [15:04:19] Pour votre information, deux pages plus loin, on voit effectivement que
26 Namsio Émotion fait partie des éléments désignés pour la mission. À supposer que
27 c'est effectivement la mission dans laquelle il a été arrêté, est-ce que vous avez des
28 raisons de croire que les motifs de la mission étaient frauduleux ou étaient... que ce

1 qui est écrit dans l'ordre de mission n'est qu'une façade pour camoufler la
2 commission de crimes ?

3 R. [15:04:51] Je pense que c'était plutôt frauduleux, puisque je ne vois pas
4 M. Ngaiissona en train d'autoriser une mission de ce genre-là.

5 Q. [15:05:03] Je voudrais vous montrer une autre page. C'est la page 0173. Mais, là,
6 on va faire très attention, parce que je voudrais qu'on regarde la signature de
7 M. Ngaiissona qui est vraiment juste à côté du nom manuscrit.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:05:49] Je crois que nous
9 avons des yeux pour voir. Le témoin n'est pas expert. Donc, je pense que nous avons
10 vu tous les documents, nous pouvons les comparer.

11 M^e PROULX (interprétation) : [15:06:02] Eh bien, dans ce cas, je pense qu'on peut en
12 terminer pour aujourd'hui.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:06:08] Merci beaucoup.
14 Donc, nous en arrivons au terme de notre audience d'aujourd'hui. Merci beaucoup,
15 Monsieur Ngaya. Nous vous reverrons demain matin, avec tout le monde d'ailleurs,
16 à 9 h 30.

17 Bonne soirée.

18 Mme L'HUISSIER : [15:06:25] Veuillez vous lever.

19 *(L'audience est levée à 15 h 06)*

20 RAPPORT DE CORRECTION

21 La correction suivante, indiquée dans la transcription par un astérisque et figurant
22 dans l'enregistrement audiovisuel de l'audience, est apportée à la transcription.

23 Page 12 ligne 15

24 "Lalo-Gbay" Est corrigé par "Lobaye"